

Séance publique du 25 juin 2001

Délibération n° 2001-0100

commission principale :

objet : **Compte administratif 2000 - Budget principal**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le compte administratif, qu'il est proposé d'approuver, constate les résultats du dernier exercice de la mandature précédente.

En 2000, les dépenses totales ont atteint près de 8 214,762 MF (1 252,332 M€) pour un crédit ouvert de 9 139,270 MF (1 393,273 M€), soit un taux de réalisation global de 89,88 %.

Parallèlement, les recettes totales s'élèvent à 8 764,397 MF (1 336,124 M€) pour une prévision de 9 637,535 MF (1 469,233 M€), soit un taux de réalisation global de 90,94 %.

Ces montants ne sont pas directement comparables à ceux de l'année de 1999 qui avait enregistré les écritures du rachat du TNP.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement, l'exercice 2000 s'est achevé avec un excédent global de 51,371 MF (7,831 M€), ce qui correspondant environ à une journée de mandatement et 0,6 % seulement du total des dépenses.

Le tableau n° 1 ci-dessous présente la synthèse du compte administratif 2000 du budget principal par section.

Compte administratif 2000 - budget principal - synthèse (en F et en €) - tableau n° 1 -

Libellé		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes				
budget primitif	F	3 636 097 180,00	4 619 459 000,00	8 255 556 180,00
	€	554 319 441,67	704 231 984,72	1 258 551 426,39
total des prévisions	F	4 763 737 257,14	4 873 797 836,64	9 637 535 093,78
	€	726 227 063,23	743 005 690,41	1 469 232 753,64
réalisations	F	3 858 266 992,18	4 906 130 365,72	8 764 397 357,90
	€	588 189 011,20	747 934 752,69	1 336 123 763,89
taux de réalisation		80,99 %	100,66 %	90,94 %

Dépenses				
budget primitif	F	3 636 097 180,00	4 619 459 000,00	8 255 556 180,00
	€	554 319 441,67	704 231 984,72	1 258 551 426,39
total des prévisions	F	4 168 825 527,95	4 970 444 651,44	9 139 270 179,39
	€	635 533 354,77	757 739 402,34	1 393 272 757,12
réalisations	F	3 760 384 887,07	4 454 376 905,62	8 214 761 792,69
	€	573 266 980,47	679 065 381,67	1 252 332 362,14
taux de réalisation		90,20 %	89,62 %	89,88 %
résultat de l'exercice	F	97 882 105,11	451 753 460,10	549 635 565,21
	€	14 922 030,73	68 869 371,03	83 791 401,75
résultat antérieur reporté	F	- 594 911 729,19	691 026 364,46	96 114 635,27
	€	- 90 693 708,46	105 346 290,15	14 652 581,69
affectation du résultat à l'investissement	F		594 379 549,66	594 379 549,66
	€		90 612 578,21	90 612 578,21
résultat de clôture	F	- 497 029 624,08	548 400 274,90	51 370 650,82
	€	- 75 771 677,73	83 603 082,96	7 831 405,23

Ce compte administratif, élaboré selon l'instruction comptable M14, présente des résultats globalement satisfaisants.

Il convient cependant de rappeler que le budget 2000 avait été adopté sans augmenter les taux de la fiscalité mais avec une diminution de 50 MF pour économies de fonctionnement. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4499 MF (685,868 M€) contre 4415 MF (673,062 M€), (+1,90 %) en 1999. Les principales ressources d'origine fiscale (fiscalité et compensations) ont été de 2 849 MF (434,327 M€), soit 63 % de la totalité des recettes réelles de fonctionnement et 111 MF (16,922 M€) de plus qu'en 1999. Les autres recettes concernent essentiellement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec 459 MF (69,97 M€) contre 448 MF (68,3 M€) en 1999, la dotation globale de fonctionnement stable avec 561 MF (85,52 M€) et le produit des péages du périphérique nord avec 132 MF (20,12 M€).

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 3 768 MF (574,428 M€), soit 107 MF (16,3 M€) et 3 % de plus qu'en 1999. Leur taux de réalisation est de 97,40 % de la prévision budgétaire. Le principal poste concerne les subventions versées avec au total 1361 MF (207,483 M€). La masse salariale avec 854 MF (130,191 M€) représente moins du quart des dépenses réelles de fonctionnement.

En investissement, 3 317 MF (505,673 M€) de dépenses réelles ont été mandatées sur une prévision de 3 712 MF (656,891 M€), soit un taux de réalisation de 89,40 %. Si l'on ne considère que les dépenses opérationnelles, hors tous mouvements d'ordre, le budget primitif 2000 a autorisé un montant de dépenses de 2 138 MF (325,936 M€). Cette prévision, censée représenter une tranche annuelle de crédits de paiement, a été modifiée tout au long de l'année pour atteindre globalement 2 195 MF (334,626 M€) ; le détail figure en annexe du volume budgétaire n° 3. La réalisation a été de 1 856 MF (282,945 M€), soit 84,60 % de la prévision et 89 % du budget primitif. Les montants engagés enregistrés en comptabilité mais qui ne traduisent pas l'intégralité des engagements juridiques pris au nom de la Communauté représentent 95,30 % de la prévision et 97,80 % du budget primitif.

Ces dépenses d'investissement ont été financées pour l'essentiel par des emprunts réalisés à hauteur de 827 MF (126 M€) et par un autofinancement de 731,6 MF (111,532 M€) alors qu'il était envisagé à l'origine à hauteur de 514 MF (78,36 M€). L'épargne nette, après remboursement du capital de la dette à long terme, (374,2 MF / 57 M€), donc directement consacrée au financement de l'investissement, ressort à 357,4 MF (54,485 M€). Elle était de 371 MF (56,6 M€) à la clôture des comptes 1999.

L'écart entre dépenses et recettes réelles de fonctionnement a tendance à se resserrer depuis plusieurs années. Il est moins favorable à l'investissement direct de la Communauté. Ceci s'explique principalement par une évolution plus rapide des dépenses que des recettes, principalement des subventions versées à des partenaires extérieurs, et qui ne contribuent pas à l'enrichissement du patrimoine propre de la Communauté.

A la fin de l'exercice 2000, les crédits restant à réaliser, c'est-à-dire les engagements enregistrés en comptabilité qui n'ont pas l'objet d'un ordonnancement, se sont élevés à :

- 238,176 MF (36,31 M€) de dépenses et 217,000 MF (33,08 M€) de recettes, en investissement,
- 28,310 MF (4,32 M€) de dépenses et 0,478 MF (0,73 M€) de recettes, en fonctionnement.

Le solde disponible à la clôture ne s'élève qu'à 2,363 MF (0,36 M€), l'exécutif précédent ayant souhaité laisser, à la nouvelle équipe, l'initiative de propositions nouvelles pour un éventuel budget supplémentaire.

I- Section de fonctionnement

A - Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à 4 454,377 MF (679,065 M€). Les dépenses réelles atteignent 3 767,803 MF (574,398 M€) et progressent de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Les mouvements d'ordres s'établissent à 686,574 MF (104,668 M€).

Les rattachements de charges représentent 143,612 MF (21,894 M€). Ils concernent principalement :

- le nettoyage des voies (16,115 MF/2,457 M€),
- la collecte des ordures ménagères (10,355 MF/1,579 M€),
- l'exploitation des usines d'incinération nord (6,481 MF/0,988 M€) et sud (5,836 MF/0,890 M€),
- le délestage des ordures ménagères (4,306 MF/0,656 M€),
- les déchèteries (7,305 MF/1,114 M€),
- les centres de tri (3,206 MF/0,489 M€),
- l'entretien des véhicules lourds et légers (3,885 MF /0,592 M€),
- le déneigement des voies (2,481 MF/0,378 M€),
- l'entretien de la voirie (6,036 MF/0,920 M€),
- l'exploitation du tronçon nord du périphérique (5,947 MF/0,907 M€),
- le développement social urbain (21,522 MF/3,281 M€),
- le contentieux avec la société MBM Melot sur les prestations réalisées pour Lyon Confluence (1,578 MF/0,241 M€),
- les déplacements urbains (1,959 MF/0,299 M€),
- le pôle textile (2 MF/0,305 M€),
- le TNP Villeurbanne (1 MF/0,152 M€),
- la logistique et les bâtiments (13,172 MF/2,008 M€),
- la maintenance informatique communautaire (5,229 MF/0,797 M€),
- le restaurant administratif communautaire (2,125 MF/0,324 M€),
- la formation des personnels (1,448 MF/0,221 M€),
- la ligne de trésorerie soldée au mois de juin (8,064 MF/1,229 M€).

Pour mémoire, font l'objet d'un rattachement les dépenses imputables à l'exercice 2000 mais pour lesquelles les justificatifs n'ont pas été produits avant le 31 décembre, ne permettant pas le mandatement sur l'exercice en cours.

Les reports de crédits ont été proposés à hauteur de 28,310 MF (4,316 M€) devant permettre notamment une remise à niveau des conventions engagées en matière d'habitat (15,373 MF/2,344 M€), la régularisation en 2001 de la participation communautaire pour la conférence sur l'effet de serre (3 MF/0,457 M€), et la poursuite d'actions de soutien à l'économie (4,933 MF/0,752 M€).

a) - Les dépenses réelles :

L'évolution de 3 % des dépenses réelles entre 1999 et 2000 reflète plusieurs tendances. Le poste des subventions versées (1 360,658 MF/207,431 M€) diminue de près de 5 %. Les contributions obligatoires, au SDIS, au SYTRAL et au budget de l'assainissement pour les eaux pluviales, sont arrêtées à 914,157 MF/139,362 M€ (-2 %). Le décroisement des compétences avec le Département pour la voirie de proximité entraîne une diminution de 29 MF (4,421 M€) des subventions versées à ce titre ; l'incidence sur les charges d'entretien n'est pas encore répercutée en 2000.

En 1999, une subvention exceptionnelle de 47,922 MF (7,306 M€) avait été versée au Département, dans le cadre du rachat du tronçon nord du périphérique. En 2000, la convention, prévoyant le reversement au Département de la moitié des recettes nettes du périphérique, s'est traduite par un mandat de 30,596 MF (4,664 M€).

En ce qui concerne l'aménagement de Lyon Confluence, la participation de la Communauté, aux actions de la SEM, a représenté 35 MF (5,336 M€) en 2000, alors que les dépenses étaient prises en charge directement en section d'investissement l'année précédente. De plus, 89,300 MF (13,614 M€) ont été versés au SYTRAL pour les aménagements liés au tramway indépendamment de la subvention à son fonctionnement. On note, par ailleurs, une compression des versements au titre des participations au déficit de ZAC, versées aux aménageurs : 84,649 MF (12,905 M€) en 1999, pour 24,366 MF (3,715 M€) en 2000, qui n'est pas significatif d'une tendance durable. Les actions en faveur du développement économique ont été subventionnées à hauteur de 36,974 MF (5,637 M€) en progression d'environ 70 % par rapport à l'aide consentie en 1999.

Les dépenses courantes progressent de 2,50 % et sont commentées ci-dessous par directions.

Le secrétariat général (14,024 MF/2,138 M€)

La Communauté urbaine a consacré 9,868 MF (1,504 M€) à des études, réunions et documents réalisés pour la mission prospective et le chantier Millénaire 3.

Les actions du réseau de villes ont représenté 0,750 MF (0,114 M€) et vont se poursuivre pendant l'exercice 2001 dans la limite des participations reçues (1,360 MF/0,207 M€).

1,186 MF (0,181 M€) a été consacré à la coopération décentralisée. Les études préalables à l'aménagement de la plate-forme agroalimentaire de Corbas ont coûté 1,574 MF (0,240 M€).

La communication (40,839 MF/6,226 M€)

Malgré les manifestations de l'an 2000 qui ont pesé de 7,136 MF (1,088 M€), le budget de la communication n'a progressé que de 2,802 MF (0,427 M€) par rapport à l'exercice précédent. Le partenariat publicitaire avec les grands clubs sportifs s'est poursuivi pour atteindre 8,067 MF (1,230 M€) répartis entre l'ASVEL (2,500 MF/0,381 M€), le club de hockey sur glace lyonnais (1,500 MF/0,229 M€), l'Olympique Lyonnais (3,967 MF/0,605 M€) et le grand prix de tennis de Lyon (0,100 MF/0,015 M€).

La promotion de la Communauté urbaine à travers la société Euronews et les chaînes des régions a représenté 2,796 MF (0,426 M€).

De nombreuses publications ont été réalisées, parmi lesquelles on peut citer le journal L'agglomération (2,700 MF/0,412 M€), le bilan de mandat et le rapport annuel 1999 (0,478 MF/0,073 M€), des lettres d'informations, guides sur les pistes cyclables, la vie de la Communauté urbaine (3,548 MF/0,541 M€).

Tout au long de l'année, la communauté urbaine de Lyon a participé à des salons ou à des expositions, représentant un coût total de 2,854 MF (0,435 M€) : salon MIPIM (0,243 MF/0,037 M€), salon Pollutec (0,349 MF/0,053 M€), expositions de la Part-Dieu (1,134 MF/0,173 M€), de Lyon Confluence (0,257 MF/0,039 M€), de Vaise (0,173 MF/0,026 M€).

La campagne de communication pour la collecte sélective s'est élevée à 6,875 MF (1,048 M€) et 6,344 MF (0,967 M€) de subventions ont été reçues de la société Eco-emballage et de la Région.

La direction générale des services (995,938 MF/151,830 M€)

Les dépenses de la direction générale regroupent les gestions externes (954,147 MF/145,459 M€), l'assemblée communautaire (16,342 MF/2,491 M€), le service juridique (20,467 MF/3,120 M€), le service de l'administration générale (3,072 MF/0,468 M€).

L'essentiel des dépenses (947,352 MF/144,423 M€), concerne les subventions versées, notamment au SYTRAL pour 682 MF (103,970 M€), au SDIS pour 146,150 MF (22,280 M€), aux offices d'HLM et OPAC communautaires pour 39,664 MF (6,047 M€), à l'Agence d'urbanisme pour 28,377 MF (4,326 M€), à l'ADERLY pour 11,300 MF (1,723 M€), à l'Office du tourisme et au Palais des congrès pour 4,426 MF (0,675 M€), aux associations du personnel et au comité des oeuvres sociales pour 7,546 MF (1,150 M€).

Les frais d'affranchissement qui avaient fortement chuté en 1999 (- 18 %), connaissent à nouveau une hausse de 14 % pour atteindre, en 2000, 2,144 MF (0,327 M€).

La Communauté urbaine a consacré 1,683 MF (0,257 M€) pour poursuivre la démarche de progrès concernant tous les services.

On observe une progression de 39 % des frais d'actes et de contentieux qui s'établissent à 2,523 MF (0,385 M€). De même, les frais d'assistance juridique (4,100 MF/0,625 M€) enregistrent une hausse de l'ordre de 15 %, due, en particulier, aux analyses des réponses aux appels d'offres et à la mission d'expertise portant sur le marché de la propreté, demandées à des experts. En revanche, les primes d'assurances arrêtées à 11,718 MF (1,786 M€) sont en baisse de 1,020 MF (0,155 M€), par rapport à l'année précédente.

Les commerçants et artisans dont l'activité a subi un préjudice, du fait des importants chantiers de travaux d'aménagements communautaires, peuvent prétendre à une indemnisation. En 2000, 2,126 MF (0,324 M€) ont été versés par la Communauté urbaine, à ce titre.

La direction des systèmes d'information et de télécommunications (35,836 MF/5,463 M€)

La reprise en régie directe de l'informatique communautaire explique la forte réduction du poste maintenance : 27,220 MF (4,150 M€) contre 37,515 MF (5,719 M€) en 1999. Avec 7,984 MF (1,217 M€) le poste des télécommunications apparaît bien maîtrisé, compte tenu de l'augmentation des sites, de la généralisation des accès Internet et de la multiplication des téléphones portables.

Les prestations cartographiques ont représenté 0,632 MF (0,096 M€) contre 0,942 MF (0,144 M€) en 1999.

La direction des ressources humaines (912,981 MF/139,183 M€)

Les dépenses de personnel représentent 24 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La masse salariale s'établit à 853,846 MF (130,168 M€) pour un effectif moyen de 3 792 agents. Elle progresse de 4,39 % par rapport à l'exercice précédent. Les traitements du personnel titulaire représentent 579,907 MF (88,406 M€), ceux du personnel contractuel, 50,122 MF (7,641 M€). La baisse des heures supplémentaires déjà constatée depuis 1998 s'accroît avec 16,329 MF (2,489 M€) contre 20,307 MF (3,096 M€) en 1999.

Les charges patronales sont arrêtées à 213,020 MF (32,475 M€) et progressent de 5 %. Parmi les charges, 4,722 MF (0,720 M€) sont attribués au centre national de la fonction publique territoriale, pour la formation des personnels territoriaux. De plus, la Communauté urbaine a consacré 8,327 MF (1,269 M€) à la formation de son personnel par d'autres organismes.

Les salaires et charges des personnels des groupes politiques s'élèvent à 2,500 MF (0,381 M€).

Au 31 décembre 2000, la Communauté urbaine comptait 85 emplois jeunes, 27 agents en contrat emploi solidarité, 41 en contrat emplois consolidés, 27 en apprentissage. Les emplois d'insertion représentent 16,471 MF (2,511 M€) dont 60 % sont financés par l'Etat.

La direction des finances et du contrôle de gestion (432,546 MF/65,941 M€)

Par le jeu de la contre-passation des intérêts courus non échus, les intérêts de la dette comprennent, à partir de l'exercice 2000, le paiement des intérêts courus en 1999 et arrivant à échéance en 2000, ce qui explique la réalisation de 303,114 MF (46,209 M€) en 2000, pour 129,289 MF (19,710 M€) en 1999.

La contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement pour la gestion des eaux pluviales s'est élevée à 85,897 MF (13,095 M€).

En 1997, la Communauté urbaine a adopté un mécanisme de solidarité financière au profit des communes. La dotation 2000 est de 19,335 MF (2,948 M€).

La direction de la logistique et des bâtiments (85,122 MF/12,977 M€)

Les dépenses relatives à la logistique et aux bâtiments sont en retrait de 1,589 MF (0,242 M€) par rapport à l'exercice précédent. Tous les postes sont concernés par ces économies sauf :

- la gestion des cimetières communautaires (1,060 MF/0,162 M€), qui connaît une augmentation de 17 % mais dont parallèlement les recettes augmentent,
- l'entretien des terrains (3,024 MF/0,461 M€) sur lequel un effort devait être consenti, notamment en ce qui concerne le domaine privé, et dont les dépenses ont progressé de 50 %.

Des économies de l'ordre de 0,300 MF(0,046 M€) ont été réalisées sur la gestion du centre d'échange de Lyon-Perrache, pour lequel les dépenses sont limitées à 17,298 MF (2,637 M€).

De même, les consommations d'eau, de gaz et d'électricité apparaissent bien maîtrisées à 9,285 MF (1,416 M€).

L'entretien de l'hôtel de Communauté a coûté 8,165 MF (1,245 M€), soit une diminution de 0,500 MF (0,076 M€) par rapport à 1999.

En ce qui concerne les achats et locations de vêtements de travail, 5,336 MF (0,813 M€) ont été dépensés en 2000 contre 5,992 MF (0,913 M€) l'année précédente.

Les frais de nettoyage des locaux sont stationnaires sur l'ensemble des domaines privé et public avec 6,197 MF (0,945 M€).

La direction de l'eau (3,964 MF/0,604 M€)

Il s'agit de l'entretien des réseaux hydrauliques pour 2,193 MF (0,334 M€) et de l'entretien des bassins d'eaux pluviales pour 1,772 MF (0,270 M€).

La direction de la propreté (522,424 MF/79,643 M€)

En 2000, 389 450 tonnes de déchets ont été incinérées. Les coûts de fonctionnement des usines d'incinération s'établissent à 89,616 MF(13,662 M€) pour l'usine Lyon-nord et à 24,516 MF (3,737 M€) pour l'usine Lyon-sud, enregistrant une diminution de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses pour le délestage des ordures ménagères non incinérées dans des décharges continuent de progresser et ont atteint 35,492 MF (5,411 M€) en 2000, contre 28,112 MF (4,286 M€) en 1999.

L'exploitation des déchèteries, qui ont drainé 78 700 tonnes de déchets, et le recyclage de 54 809 tonnes de papier, acier, verre, cartons ont représenté 46,600 MF (7,104 M€) en 2000 : c'est moins qu'en 1999 où 48,478 MF (7,390 M€) avaient été nécessaires.

Avec un budget de 98,113 MF (14,957 M€) pour 385 635 tonnes collectées, la collecte des ordures ménagères connaît une augmentation de 2,80 %.

Le nettoyage comprend le lavage des trottoirs, le désherbage et le fauchage, le ramassage des déchets d'ébouage, le vidage des corbeilles de propreté, le nettoyage des bas-ports et trémies, le nettoyage des WC publics, des graffitis, des déjections canines. L'exercice de l'ensemble de ces missions a nécessité 94,518 MF(14,409 M€) en 2000. 92,559 MF (14,111 M€) avaient été dépensés à ce titre en 1999.

Le nettoyage des marchés représentent, quant à eux, 25,541 MF (3,894 M€) et l'entretien des bouches de lavage 3,850 MF (0,587 M€).

Les mesures préventives au déneigement des voies se sont élevées à 11,224 MF (1,711 M€) en 2000 contre 17,642 MF (2,690 M€).

En ce qui concerne le parc automobile, les véhicules lourds sont désormais assujettis à la taxe à l'essieu. Cette dépense est enregistrée sur le même compte que les vignettes et cartes grises, ce qui explique l'augmentation de 114 % de ce poste qui passe à 1,369 MF (0,209 M€). Les carburants connaissent également une forte hausse (+ 18,7 %) avec 17,070 MF (2,602 M€) en 2000. L'entretien des véhicules et engins représente 12,761 MF (1,945 M€).

La Communauté urbaine a eu un peu moins recours à la location de matériels et véhicules : 10,130 MF (1,544 M€) contre 10,826 MF (1,650 M€) en 1999.

Les dépenses de personnel intérimaire baissent également de 4 % et ont représenté 8,633 MF (1,316 M€).

Le budget de la collecte sélective est de 20,229 MF (3,084 M€). Sur les 24 913 tonnes collectées, 18 848 tonnes ont pu être valorisées. En 2000, le montant des recettes perçues (28,740 MF / 4,381 M€) a dépassé largement le montant des dépenses, en raison de participations complémentaires de la société Eco-emballage au titre de l'année 1998.

La direction de la voirie (254,187 MF/38,751 M€)

Le budget de la direction de la voirie diminue de 12 %.

En effet, malgré l'intégration de nouvelles voies, dans le cadre du décroisement des compétences avec le Département, les dépenses d'entretien sont restées stables : 239,600 MF (36,527 M€) en 2000 pour 238,938 MF (36,426 M€) en 1999. Parallèlement, le fonds de concours au Département pour le programme mixte de voirie est passé de 37,772 MF (5,758 M€) en 1999 à 8,650 MF (1,319 M€) en 2000.

Avec 66,906 MF (10,200 M€), le poste des réfections de tranchées pour le compte d'EDF-GDF, Vivendi et financé par les bénéficiaires continue d'augmenter de près de 8 %. En revanche, les crédits destinés à l'entretien des chaussées et des trottoirs (75,457 MF / 11,503 M€) ont diminué de 7 %.

Après une légère baisse en 1999, les travaux d'entretien des plantations sont revenus à un niveau comparable à celui de 1998, soit plus de 17 MF (2,592 M€).

En ce qui concerne la signalisation lumineuse, 30,414 MF (4,637 M€) ont été dépensés en 2000 (+ 7%).

10,216 MF (1,557 M€) ont été consacrés à l'entretien des ouvrages d'art dont 2,500 MF (0,381 M€) alloués à la SNCF pour la réfection de ses ouvrages métalliques.

Les 3,061 MF (0,467 M€) relatifs au réseau mutualisé de télécommunication concernent des études (0,352 MF / 0,054 M€) et une subvention au SYTRAL (2,709 MF / 0,413 M€) pour les fibres installées dans le métro. Pour mémoire, les recettes des opérateurs utilisant le réseau ont été de 3,216 MF (0,490 M€).

La délégation générale au développement urbain (385,226 MF/58,727 M€)

Les études et prestations diverses représentent 122,723 MF (18,709 M€), les subventions 262,503 MF (40,018 M€).

Malgré un différé de versement sur les déficits de bilans de ZAC qui n'ont représenté que 24,882 MF (3,93 M€) en 2000 pour 84,649 MF (12,905 M€) en 1999, le budget consacré au développement urbain enregistre une augmentation de 46,819 MF (7,137 M€). La participation de la Communauté urbaine aux travaux d'aménagements du tramway pour 90,049 MF (13,728 M€) et du confluent pour 36,823 MF (5,614 M€) explique principalement cette évolution.

Les autres postes de dépenses concernent notamment :

- l'exploitation du périphérique nord (89,855 MF / 13,698 M€),
- le développement social urbain (50,384 MF / 7,681 M€),
- l'habitat (29,218 MF / 4,454 M€),
- les observatoires du logements (5,076 MF / 0,774 M€),
- l'écologie (8,874 MF / 1,353 M€).

La direction des affaires économiques et internationales (49,639 MF/7,567 M€)

Les subventions représentent 74 % de ce budget.

La subvention de 20 MF relative à l'aménagement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry est à mettre en rapport avec le titre de recettes de 10 MF émis pour régularisation sur cette opération.

Les aides de la Communauté urbaine peuvent aussi prendre la forme de prise à bail et entretien de locaux, comme cela a été le cas, en 2000, pour l'accueil du siège de l'Organisation mondiale de la santé (1,441 MF/0,220 M€).

Pour accroître le rayonnement international de l'agglomération, la Communauté urbaine participe à l'organisation de salons tel le forum Biovision pour lequel une subvention de 2,500 MF (0,381 M€) a été versée à la Fondation scientifique de Lyon sud-est.

Les villages d'entreprises du 8^e arrondissement de Lyon ont bénéficié d'une participation communautaire de 2,700 MF (0,412 M€). La recherche est également soutenue, le pôle universitaire lyonnais reçoit 1,140 MF (1,153 M€), le développement des industries numériques 0,300 MF (0,046 M€).

De plus, la filière textile a reçu 0,750 MF (0,114 M€).

La direction de l'action foncière (34,899 MF/5,320 M€)

Le budget de l'action foncière augmente de 4,881 MF (0,744 M€) par rapport à 1999.

En effet, dans le courant de l'année 2000, la trésorerie principale a rappelé l'obligation d'imputer en section de fonctionnement les frais de démolition qui ne sont pas liés à des opérations d'aménagement communautaire : 3,075 MF (0,469 M€) ont été mandatés à ce titre.

Les taxes foncières sur son patrimoine privé acquittées par la Communauté urbaine ont atteint 12,661 MF (1,930 M€) contre 13,209 MF (2,013 M€) en 1999.

En revanche, les loyers et charges des immeubles et terrains représentent 6,120 MF (0,933 M€), soit une augmentation de 14,5 % par rapport à l'exercice précédent.

L'ensemble 60, chemin des Mouilles à Ecully est une copropriété de la Communauté urbaine, du département du Rhône et de la Région. La Communauté urbaine encaisse la totalité des loyers et reverse leur part aux copropriétaires, soit 2,581 MF (0,394 M€) pour les années 1999 et 2000.

b) - Les mouvements d'ordre (686,574 MF/104,667 M€) :

les mouvements d'ordre intègrent :

- les intérêts courus non échus (1 15,908 MF/17,670 M€),
- les dotations pour étalement des charges, provisions et amortissement (485,535 MF/74,019 M€),
- les écritures comptables constatant les sorties patrimoniales des immobilisations cédées (74,238 MF/11,317 M€),
- les cessions à titre gratuit (4,542 MF/0,692 M€),
- le solde des opérations pour compte de tiers dont les recettes étaient inférieures aux dépenses engagées par la Communauté (6,531 MF/0,968 M€).

Compte administratif 2000 - budget principal - dépenses de fonctionnement par direction (en F) - tableau n° 2 -

Directions	Budget principal	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Reporté	Annulé
SECRETARIAT GENERAL	9 000 000,00	15 167 763,06	14 024 132,23	92,46 %		1 143 630,83
HORS OPERATION						
mission prospective	5 000 000,00	9 879 993,21	9 868 040,62	99,88 %		11 952,59
réseau de villes	2 000 000,00	1 300 000,00	749 597,52	57,66 %		550 402,48
coopération décentralisée	2 000 000,00	1 440 763,06	1 185 881,28	82,31 %		254 881,78
ENS		647 006,79	647 006,79	100,00 %		0,00
sous-total hors opération	9 000 000,00	13 267 763,06	12 450 526,21	93,84 %		817 236,85

OPERATION						
plate-forme agroalimentaire de Corbas		1 900 000,00	1 573 606,02	82,82 %		326 393,98
sous-total opération	0,00	1 900 000,00	1 573 606,02	82,82 %		326 393,98
COMMUNICATION						
	35 200 000,00	40 890 000,00	40 838 850,85	99,87 %		51 149,15
HORS OPERATION						
dont manifestations de l'an 2000	5 000 000,00	7 136 335,73	7 136 320,35	100,00 %		15,38
dont actions de communication diverses	550 000,00	4 476 507,39	4 476 364,30	100,00 %		143,09
dont EURONEWS et chaines des régions	2 800 000,00	2 800 000,00	2 796 398,49	99,87 %		3 601,51
dont foires et expositions	500 000,00	2 854 675,22	2 854 047,46	99,98 %		627,76
dont frais de réception	100 000,00	329 007,19	327 285,49	99,48 %		1 721,70
dont frais d'impression et publications	9 000 000,00	6 736 274,49	6 725 869,29	99,85 %		10 405,20
dont location de matériel et divers	750 000,00	750 000,00	750 000,00	100,00 %		0,00
dont achat d'espaces publicitaires dans le milieu sportif	7 000 000,00	8 066 832,51	8 066 832,51	100,00 %		0,00
sous-total hors opération	27 700 000,00	33 980 487,60	33 963 972,96	99,95 %		16 514,64
OPERATION						
collecte sélective	7 500 000,00	6 909 512,40	6 874 877,89	99,50 %		34 634,51
sous-total opération	7 500 000,00	6 909 512,40	6 874 877,89	99,50 %		34 634,51
DIRECTION GENERALE DES SERVICES						
	995 408 087,00	1 003 538 620,00	995 937 896,39	99,24 %	3 100 000,00	4 500 723,61
HORS OPERATION						
démarche de progrès	1 400 000,00	1 723 000,00	1 683 450,74	97,70 %		39 549,26
mission d'audit	165 257 496,00	170 540 850,40	166 866 901,52	97,85 %	3 100 000,00	573 948,88
associations du personnel (ASCUL, Gourguillonnaise...)	1 789 446,00	1 759 225,00	1 759 225,00	100,00 %		0,00
participation au SDIS	146 500 000,00	146 500 000,00	146 150 000,00	99,76 %		350 000,00
subvention Office du tourisme et Palais des congrès	4 425 750,00	4 425 750,00	4 425 750,00	100,00 %		0,00
SEM Cité Internationale	2 135 000,00	1 238 753,00	1 212 434,20	97,88 %		26 318,80
occupation du domaine public de VNF		2 190 000,00	2 190 000,00	100,00 %		0,00
conférence sur l'effet de serre		3 000 000,00	0,00	0,00 %	3 000 000,00	0,00
institut ASPEN France	475 000,00	475 000,00	475 000,00	100,00 %		0,00
COPARLY	490 000,00	490 000,00	490 000,00	100,00 %		0,00
Maison rhodanienne de l'environnement	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	100,00 %		0,00
comité social	5 922 000,00	5 922 000,00	5 786 500,00	97,71 %		135 500,00
SIVOS de l'Arbresle	291 000,00	291 000,00	268 595,87	92,30 %		22 404,13
syndicat mixte promotion pépinières		376 000,00	376 000,00	100,00 %		0,00
d'entreprises innovantes						
adhésions et cotisations	881 850,00	1 145 606,40	1 115 298,24	97,35 %		30 308,16
service de l'administration générale	3 139 000,00	3 224 175,00	3 072 132,60	95,28 %		152 042,40
service de l'assemblée communautaire	17 440 000,00	17 440 000,00	16 342 206,45	93,71 %		1 097 793,55
service marché, juridique et contentieux	20 456 979,00	22 506 979,00	20 466 572,54	90,93 %		2 040 406,46
frais de fonctionnement des groupes d'élus	377 400,00	377 400,00	226 904,16	60,12 %		150 495,84

sous-total hors opération	208 070 875,00	215 812 404,40	208 658 168,01	96,68 %	3 100 000,00	4 054 236,39
OPERATIONS						
dont :						
J064 : plan hospitalier HCL	6 540 000,00	5 413 447,60	5 413 445,00	100,00 %		2,60
J118 : aides aux offices d'HLM et OPAC	40 000 000,00	40 000 000,00	39 664 000,00	99,16 %		336 000,00
J118 : remboursement emprunt Démocratie	1 240 768,00	1 240 768,00	1 240 767,55	100,00 %		0,45
J143 : SYMALIM	7 356 000,00	8 016 000,00	7 968 884,00	99,41 %		47 116,00
J215 : SYTRAL	682 000 000,00	682 000 000,00	682 000 000,00	100,00 %		0,00
J216 : Agence d'urbanisme	26 377 000,00	28 377 000,00	28 377 000,00	100,00 %		0,00
J217 : RUL	950 000,00	950 000,00	950 000,00	100,00 %		0,00
J218 : Agence des villes	830 000,00	1 130 000,00	1 130 000,00	100,00 %		0,00
J219 : ADERLY	8 400 000,00	11 300 000,00	11 300 000,00	100,00 %		0,00
J308 : pôle textile régional à Ecully	8 623 444,00	6 135 000,00	6 123 443,57	99,81 %		11 556,43
J309 : salle polyvalente TNP Villeurbanne	3 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100,00 %		0,00
J337 : syndicat des Monts d'Or	1 000 000,00	1 024 000,00	972 188,26	94,94 %		51 811,74
sous-total opérations	787 337 212,00	787 726 215,60	787 279 728,38	99,94 %		446 487,22
SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION	37 315 000,00	36 737 200,00	35 836 345,75	97,55 %		900 854,25
HORS OPERATION						
Informations géographiques	940 000,00	632 200,00	632 107,87	99,99 %		92,13
Télécommunications	8 590 000,00	8 640 000,00	7 984 159,48	92,41 %		655 840,52
Informatique	27 785 000,00	27 465 000,00	27 220 078,40	99,11 %		244 921,60
sous-total hors opération	37 315 000,00	36 737 200,00	35 836 345,75	97,55 %		900 854,25
RESSOURCES HUMAINES	936 535 103,00	935 703 923,74	912 980 814,82	97,57 %		22 723 108,92
dont masse salariale	864 966 563,00	866 091 103,00	853 845 628,05	98,59 %		12 245 474,95
* rémunération brute du personnel titulaire	564 278 649,00	584 651 094,80	579 907 313,81	99,19 %		4 743 780,99
* rémunération et indemnités du personnel contractuel	60 281 000,00	51 747 166,20	50 121 830,88	96,86 %		1 625 335,32
* primes et indemnités diverses	7 872 314,00	8 280 064,00	7 488 696,19	90,44 %		791 367,81
* charges patronales	227 834 600,00	217 362 778,00	213 020 490,91	98,00 %		4 342 287,09
* personnel des groupes politiques	3 150 000,00	3 050 000,00	2 499 734,06	81,96 %		550 265,94
salaires et charges						
* allocations de chômage	1 550 000,00	1 000 000,00	807 562,20	80,76 %		192 437,80
dont remboursement des traitements des agents mis à disposition de la Communauté	1 000 000,00	1 000 000,00	493 159,55	49,32 %		506 840,45
dont formations hors CNFPT	6 667 000,00	9 200 777,04	8 327 069,05	90,50 %		873 707,99
dont autres déplacements et frais de mission	1 885 000,00	1 975 000,00	1 809 802,12	91,64 %		165 197,88
dont frais de représentation	540 000,00	830 883,75	820 466,14	98,75 %		10 417,61
dont SRH	2 269 240,00	2 523 509,95	1 460 438,52	57,87 %		1 063 071,43
dont frais de recrutement	1 500 000,00	1 773 500,00	1 716 192,07	96,77 %		57 307,93
dont contrats emploi-solidarité, contrats d'apprentissage et emplois ville	28 300 000,00	22 563 350,00	16 470 984,35	73,00 %		6 092 365,65

dont communication interne	333 900,00	673 900,00	601 053,22	89,19 %		72 846,78
dont conditions de travail et médecine	769 800,00	790 000,00	449 873,33	56,95 %		340 126,67
dont affaires sociales	23 950 000,00	23 630 000,00	22 640 112,69	95,81 %		989 887,31
dont gestion en régie du restaurant communautaire	4 321 600,00	4 641 900,00	4 344 342,53	93,59 %		297 557,47
FINANCES ET CONTROLE DE GESTION	436 439 526,00	451 315 173,87	432 546 389,78	95,84 %	627 436,28	18 141 347,81
HORS OPERATION						
dont dotation de solidarité	19 000 000,00	19 334 531,22	19 334 531,22	100,00 %		0,00
dont intérêts de la dette LT	299 795 579,00	303 124 907,12	303 114 269,00	100,00 %		10 638,12
dont ligne de trésorerie	8 400 000,00	8 900 000,00	8 392 312,51	94,30 %		507 687,49
dont sureté budgétaire	4 644 433,00	1 565 849,79	0,00	0,00 %		1 565 849,79
dont TVA	5 570 000,00	5 570 000,00	2 435 961,00	43,73 %		3 134 039,00
dont autres prestations et frais divers (annulations de titres sur exercices antérieurs, admissions en non valeur...)	4 431 000,00	4 250 962,97	3 841 971,80	90,38 %		408 991,17
sous-total hors opération	341 841 012,00	342 746 251,10	337 119 045,53	98,36 %		5 627 205,57
OPERATIONS						
0124 : contribution eaux pluviales travaux primaires eau, assainissement	94 598 514,00	94 598 514,00	85 897 496,89	90,80 %		8 701 017,11
		13 970 408,77	9 529 847,36	68,21 %	627 436,28	3 813 125,13
sous-total opérations	94 598 514,00	108 568 922,77	95 427 344,25	87,90 %	627 436,28	12 514 142,24
DELEGATION GENERALE AUX SER- VICES URBAINS ET A LA PROXIMITE	500 000,00	205 200,00	175 426,69	85,49 %		29 773,31
HORS OPERATION						
gestion de la délégation	200 000,00	149 400,00	123 540,09	82,69 %		25 859,91
proximité	300 000,00	55 800,00	51 886,60	92,99 %		3 913,40
sous-total hors opération	500 000,00	205 200,00	175 426,69	85,49 %		29 773,31
LOGISTIQUE ET BATIMENTS	83 522 200,00	88 131 483,23	85 122 480,76	96,59 %		3 009 002,47
HORS OPERATION						
* habillement (achat et location)	5 713 000,00	5 623 000,00	5 336 290,76	94,90 %		286 709,24
* fournitures de bureau	2 460 000,00	3 213 476,59	2 858 261,22	88,95 %		355 215,37
* fournitures diverses	3 276 000,00	3 250 117,31	3 099 168,52	95,36 %		150 948,79
* frais d'impression	2 954 000,00	4 423 938,82	3 909 426,60	88,37 %		514 512,22
* location de matériel et outillage	1 960 000,00	2 402 823,17	2 385 036,79	99,26 %		17 786,38
* nettoyage des locaux	6 600 000,00	6 416 746,95	6 197 399,12	96,58 %		219 347,83
* entretien et réparations	2 133 000,00	1 875 687,02	1 781 065,73	94,96 %		94 621,29
* prestations diverses	250 000,00	380 000,00	356 693,10	93,87 %		23 306,90
* frais de stationnement et de péages	321 800,00	321 800,00	319 652,70	99,33 %		2 147,30
dont cimetières communautaires	900 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00	100,00 %		0,00
dont bâtiments, fournitures, entretien, maintenance	13 803 000,00	12 476 399,34	12 155 770,14	97,43 %		320 629,20
dont terrains	1 750 000,00	3 123 573,16	3 024 195,40	96,82 %		99 377,76

dont entretien du domaine fluvial	500 000,00	657 847,95	657 799,44	99,99 %	48,51
dont consommations d'eau, électricité et gaz	9 078 000,00	9 291 000,00	9 285 356,79	99,94 %	5 643,21
dont convention cité scolaire internationale Lyon 7°	500 000,00	427 075,14	273 668,20	64,08 %	153 406,94
centre d'échanges Lyon-Perrache	17 830 000,00	17 780 000,00	17 298 131,27	97,29 %	481 868,73
entretien hôtel de Communauté	9 001 000,00	8 200 760,89	8 165 296,60	99,57 %	35 464,29
sous-total hors opération	82 122 200,00	85 021 185,76	82 012 183,29	96,46 %	3 009 002,47
OPERATIONS					
0145 : fonds de concours à l'Etat pour chapelle Ampère	1 400 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	100,00 %	0,00
0109 : bâtiments scolaires		1 910 297,47	1 910 297,47	100,00 %	0,00
sous-total opérations	1 400 000,00	3 110 297,47	3 110 297,47	100,00 %	0,00
EAU	3 412 000,00	3 992 000,00	3 964 449,83	99,31 %	27 550,17
HORS OPERATION					
réseau hydraulique	2 000 000,00	2 200 000,00	2 192 822,83	99,67 %	7 177,17
entretien des bassins d'eau pluviale	1 412 000,00	1 792 000,00	1 771 627,00	98,86 %	20 373,00
sous-total hors opération	3 412 000,00	3 992 000,00	3 964 449,83	99,31 %	27 550,17
PROPRETE	488 306 320,00	524 667 630,89	522 424 332,65	99,57 %	2 243 298,24
HORS OPERATION					
dont usine d'incinération Lyon-sud	32 871 320,00	24 533 742,96	24 515 542,88	99,93 %	18 200,08
dont usine d'incinération Lyon-nord	91 650 000,00	89 616 016,37	89 615 516,33	100,00 %	500,04
dont délestage des OM usine nord	13 250 000,00	35 949 000,00	35 492 144,00	98,73 %	456 856,00
dont recyclage et déchetteries	42 005 000,00	46 662 466,28	46 600 083,43	99,87 %	62 382,85
dont enlèvement des ordures ménagères (entreprises)	82 870 000,00	98 113 265,43	98 113 262,71	100,00 %	2,72
dont lavage des trottoirs	99 298 000,00	95 192 940,86	94 518 173,56	99,29 %	674 767,30
dont nettoyage bas-ports et trémies	3 599 000,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
dont nettoyage des marchés	25 272 000,00	25 541 159,59	25 541 147,93	100,00 %	11,66
dont autres dépenses pour nettoyage	6 120 000,00	6 456 029,58	6 456 024,64	100,00 %	4,94
dont déneigement des voiries	7 420 000,00	11 231 520,12	11 223 955,55	99,93 %	7 564,57
dont carburants	13 100 000,00	17 070 212,39	17 070 212,39	100,00 %	0,00
dont véhicules et engins-entretien et fournitures	15 490 000,00	12 951 412,62	12 760 634,81	98,53 %	190 777,81
dont locations de matériels et véhicules	11 077 000,00	10 320 941,47	10 129 907,97	98,15 %	191 033,50
dont vignettes et cartes grises	785 000,00	1 368 551,01	1 368 551,01	100,00 %	0,00
dont études	805 000,00	751 689,18	751 689,18	100,00 %	0,00
dont location de personnel intérimaire	9 884 000,00	8 848 000,00	8 633 417,09	97,57 %	214 582,91
dont eau et assainissement	4 400 000,00	4 370 871,84	4 370 871,84	100,00 %	0,00
sous-total hors opération	466 984 320,00	504 134 108,89	502 195 186,89	99,62 %	1 938 922,00
OPERATION					
0100 : collecte sélective	21 322 000,00	20 533 522,00	20 229 145,76	98,52 %	304 376,24
sous-total opérations	21 322 000,00	20 533 522,00	20 229 145,76	98,52 %	304 376,24

VOIRIE	247 226 700,00	258 709 261,60	254 187 483,10	98,25 %		4 521 778,50
dont entretien de chaussées	47 425 000,00	42 612 167,97	42 252 428,92	99,16 %		359 739,05
dont entretien de trottoirs	32 890 600,00	33 424 467,29	33 205 155,19	99,34 %		219 312,10
dont entretien des plantations	16 800 000,00	17 486 466,82	17 462 674,52	99,86 %		23 792,30
dont entretien et rénovation des tunnels	7 249 000,00	7 742 082,16	7 716 482,12	99,67 %		25 600,04
dont location de matériel et engins	3 070 000,00	113 874,37	113 873,87	100,00 %		0,50
dont autres ouvrages d'art	2 250 000,00	5 885 294,04	5 865 788,20	99,67 %		19 505,84
dont réfection de tranchées	45 000 000,00	69 171 423,30	66 906 072,72	96,73 %		2 265 350,58
dont nettoyage du mobilier urbain	2 830 000,00	2 269 557,96	2 257 246,19	99,46 %		12 311,77
dont fournitures, petits équipements de voirie	20 812 000,00	20 709 579,76	20 339 449,40	98,21 %		370 130,36
dont études et rémunérations d'intermédiaires	9 510 000,00	7 961 564,33	7 849 182,52	98,59 %		112 381,81
dont signalisation lumineuse	32 196 500,00	31 017 957,34	30 413 833,59	98,05 %		604 123,75
dont domanialité voirie	370 000,00	618 778,15	596 784,88	96,45 %		21 993,27
dont garage	1 887 600,00	2 597 246,59	2 398 960,31	92,37 %		198 286,28
dont subv. Vaulx en Velin : promenade Lénine	170 000,00	156 818,00	156 817,57	100,00 %		0,43
sous-total hors opération	225 526 700,00	244 031 247,05	239 600 373,87	98,18 %		4 430 873,18
OPERATIONS						
dont :						
0033 : programme mixte de voirie	10 000 000,00	8 649 973,60	8 649 973,57	100,00 %		0,03
0349 : réseau mutualisé de télécommunications	4 100 000,00	3 151 682,55	3 060 777,26	97,12 %		90 905,29
0350 : Lyon 6 réfection ouvrages métalliques SNCF	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	100,00 %		0,00
sous-total opération	21 700 000,00	14 678 014,55	14 587 109,23	99,38 %		90 905,32
DEVELOPPEMENT URBAIN	353 456 794,00	411 463 053,93	385 226 376,65	93,62 %	19 649 805,82	6 586 871,46
HORS OPERATION						
dont :						
mission habitat (hors OPAH)	1 960 000,00	2 201 706,85	1 533 633,34	69,66 %	587 146,64	80 926,87
développement social urbain (hors OPAH)	9 120 000,00	11 358 083,82	10 979 897,66	96,67 %		378 186,16
déplacements urbains	5 160 000,00	6 628 704,70	6 358 746,59	95,93 %	127 637,12	142 320,99
mission ville et hopital	520 000,00	563 912,00	453 911,46	80,49 %	109 254,60	745,94
urbanisme réglementaire DUA et POS	4 440 000,00	3 353 482,97	3 273 039,05	97,60 %		80 443,92
espaces publics	830 000,00	917 000,00	883 063,81	96,30 %		33 936,19
missions	3 310 000,00	2 920 108,19	2 825 023,15	96,74 %		95 085,04
* Porte des Alpes	1 550 000,00	1 305 151,68	1 238 397,27	94,89 %		66 754,41
* Gerland	1 030 000,00	861 106,00	846 558,06	98,31 %		14 547,94
* Vaise	600 000,00	587 850,51	587 850,51	100,00 %		0,00
* Lyon 8°	130 000,00	166 000,00	152 217,31	91,70 %		13 782,69
exploitation du périphérique nord	56 525 000,00	89 901 864,32	89 854 975,80	99,95 %		46 888,52
sous-total hors opération	84 330 000,00	122 218 317,37	120 000 409,12	98,19 %	1 132 137,53	1 085 770,71
OPERATIONS						
J273 : observatoires du logement	3 344 000,00	6 095 761,35	5 075 799,12	83,27 %	825 030,47	194 931,76

0409 : mission habitat (hors OPAH)	1 099 000,00	1 498 090,90	1 301 289,50	86,86 %	162 844,50	33 956,90
0117 : OPAH	15 000 000,00	27 438 120,00	16 030 365,76	58,42 %	10 668 765,38	738 988,86
0116 : surcoûts fonciers	17 600 000,00	15 065 991,00	10 353 466,00	68,72 %	4 703 867,00	8 658,00
0452 : gestion de proximité dans les JSU	9 627 200,00	7 841 770,07	7 275 031,28	92,77 %	44 500,00	522 238,79
développement social urbain (hors OPAH)	35 301 164,00	32 813 561,93	32 129 333,23	97,91 %	165 000,00	519 228,70
0192 : déplacements urbains		1 000 000,00	1 000 000,00	100,00 %		0,00
0102 : écologie	5 500 000,00	8 362 485,10	8 242 077,69	98,56 %	21 375,76	99 031,65
0348 : risques écologiques	2 500 000,00	682 729,00	631 878,20	92,55 %		50 850,80
0072 : espaces publics	0,00	1 000 000,00	500 000,00	50,00 %	500 000,00	0,00
études et subventions	9 662 400,00	3 900 288,96	2 687 857,24	68,91 %	1 011 383,80	201 047,92
dont :						
* requalification ZI	4 282 400,00	690 280,48	584 205,98	84,63 %	11 720,80	94 353,70
* 0314 : Villeurbanne parc de la Feyssine	3 000 000,00	800 000,00	351 200,00	43,90 %	448 800,00	0,00
* 0451 : aire d'accueil des gens du voyage à Rillieux la Pape	1 000 000,00	150 000,00	148 755,78	99,17 %		1 244,22
* 0487 : Curis au Mont d'Or - chateau		617 566,00	123 513,00	20,00 %	494 053,00	0,00
missions	148 000 000,00	133 010 684,80	132 557 141,76	99,66 %	93 479,36	360 063,68
dont :						
* 0242/0500 : Perrache confluent	45 000 000,00	37 077 687,07	36 822 789,51	99,31 %		254 897,56
* 0008/0286/0341 : pentes de la Croix-Rousse	4 550 000,00	3 073 332,30	3 059 657,71	99,56 %		13 674,59
* 0206 : Part-Dieu	2 000 000,00	2 428 817,00	2 299 858,17	94,69 %	93 479,36	35 479,47
* 0283 : Tramway	92 200 000,00	90 053 133,34	90 048 919,17	100,00 %		4 214,17
déficits de ZAC	11 693 030,00	27 658 964,14	24 881 621,03	89,96 %	94 850,58	2 682 492,53
rôle ouest de développement économique	0,00	10 523 151,88	10 523 151,88	100,00 %		0,00
J185 : tronçon ouest du périphérique	1 000 000,00	769 600,00	531 984,16	69,12 %	226 571,44	11 044,40
J186 : tronçon nord du périphérique (assistance à MO)		850 000,00	843 450,16	99,23 %		6 549,84
J188 : tronçon nord du périphérique (déviations des réseaux)	3 800 000,00	4 800 000,00	4 728 000,00	98,50 %		72 000,00
J189 : tronçon nord du périphérique (échangeurs)	4 000 000,00	5 933 537,43	5 933 520,52	100,00 %		16,91
sous-total opérations	269 126 794,00	289 244 736,56	265 225 967,53	91,70 %	18 517 668,29	5 501 100,74
AFFAIRES ECONOMIQUES ET INTERNATIONALES	46 938 100,00	60 355 456,20	49 638 966,62	82,24 %	4 932 500,00	5 783 989,58
HORS OPERATION						
implantation et accompagnement d'entreprises	3 150 000,00	3 098 034,33	3 018 112,80	97,42 %		79 921,53
études et évaluations	230 000,00	350 000,00	344 616,72	98,46 %		5 383,28

sous-total hors opération	3 380 000,00	3 448 034,33	3 362 729,52	97,53 %		85 304,81
OPERATIONS						
dont :						
J307 : plan de développement Saint-Exupéry	10 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	100,00 %		0,00
J446 : délocalisations publiques	5 000 000,00	685 217,67	329 713,27	48,12 %		355 504,40
J520 : Lyon 7° implantation de l'OMS		1 603 568,00	1 440 910,32	89,86 %		162 657,68
J357 : forum biovision	1 200 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	100,00 %		0,00
J449 : animation territoriale	9 553 100,00	10 834 586,20	9 551 102,28	88,15 %		1 283 483,92
J448 : mission technopole	11 990 000,00	16 042 000,00	9 331 402,69	58,17 %	4 932 500,00	1 778 097,31
J447 : mission filières et pôles d'excellence	3 615 000,00	5 242 050,00	3 123 108,54	59,58 %		2 118 941,46
sous-total opérations	43 558 100,00	56 907 421,87	46 276 237,10	81,32 %	4 932 500,00	5 698 684,77
ACTION FONCIERE	30 528 000,00	35 985 163,68	34 899 457,62	96,98 %		1 085 706,06
HORS OPERATION						
dont taxes foncières	15 306 000,00	12 755 063,38	12 661 149,49	99,26 %		93 913,89
dont loyers et charges des immeubles	4 590 000,00	5 449 756,00	5 238 501,20	96,12 %		211 254,80
dont loyers et charges des terrains	1 000 000,00	887 258,00	881 479,17	99,35 %		5 778,83
dont charges de copropriétés	3 180 000,00	4 498 240,00	4 497 981,71	99,99 %		258,29
dont entretien des bâtiments	1 500 000,00	476 529,98	472 529,98	99,16 %		4 000,00
dont études détection amiante	1 200 000,00	821 500,00	626 759,80	76,29 %		194 740,20
dont rémunération SAFER, OTIF et régisseurs d'immeubles	3 200 000,00	2 924 645,64	2 830 304,63	96,77 %		94 341,01
dont reversement de loyer sur propriété indivise		2 581 271,65	2 581 271,64	100,00 %		0,01
dont frais d'acte et de contentieux	100 000,00	1 071 892,88	1 071 162,11	99,93 %		730,77
sous-total hors opération	30 528 000,00	32 437 118,53	31 794 067,56	98,02 %		643 050,97
OPERATIONS						
0111 : domaine privé		3 517 700,00	3 075 053,62	87,42 %		442 646,38
sous-total opérations	0,00	3 548 045,15	3 105 390,06	87,52 %		442 655,09
total mouvements réels	3 703 787 830,00	3 866 861 930,20	3 767 803 403,74	97,44 %	28 309 742,10	70 748 784,36
MOUVEMENTS D'ORDRE	915 671 420,00	1 103 582 721,24	686 573 501,88	62,21 %		417 009 219,36
CNE	115 908 010,00	115 908 232,44	115 908 232,44	100,00 %		0,00
dotations charges à étaler	422 577 727,00	371 698 418,53	371 406 722,84	99,92 %		291 695,69
dotations provisions	7 578 263,00	7 578 263,00	7 578 263,00	100,00 %		0,00
dotations aux amortissements	92 607 420,00	106 550 083,34	106 550 083,34	100,00 %		0,00
cessions patrimoniales	15 000 000,00	84 029 670,56	74 237 798,84	88,35 %		9 791 871,72
subvention d'équipement en nature		4 541 780,80	4 541 780,80	100,00 %		0,00
versement à l'investissement	262 000 000,00	406 925 651,95	0,00	0,00 %		0,00
soldes de compte de tiers		6 350 620,62	6 350 620,62	100,00 %		0,00
TOTAL BUDGET	4 619 459 250,00	4 970 444 651,44	4 454 376 905,62	89,62 %	28 309 742,10	487 758 003,72

B - Les recettes :

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à 4 906,130 MF (747,935 M€). Les mouvements réels s'établissent à 4 499,405 MF (685,930 M€) et les mouvements d'ordre à 406,725 MF (62,005 M€).

Les recettes réelles ne progressent que de 1,90 % (+ 84,785 MF/12,925 M€), y compris les rattachements de produits à l'exercice 2000 qui représentent à eux seuls 90,307 MF (13,767 M€). Les rattachements de produits concernent notamment pour 67 MF (10,21 M€) les recettes du péage du tronçon nord du périphérique et pour 13,446 MF (2,050 M€) la collecte et le traitement des ordures ménagères pour les participations de l'Etat pour la collecte sélective, la vente d'énergie de l'usine Lyon-sud, les redevances d'incinération des ordures ménagères.

Les reports de recettes sont limités à 0,478 MF (0,073 M€) dont 0,424 MF (0,065 M€) correspondent à des subventions à encaisser de l'Etat et des Communes, partenaires dans la constitution des observatoires du logement.

a) Les recettes réelles :

l'exercice 1999 avait été marqué par l'émission de recettes exceptionnelles concernant la participation du SDIS à la charge de la dette communautaire pour les équipements transférés (153,963 MF / 23,472 M€). Ceci explique la faible progression des recettes réelles entre les exercices 1999 et 2000.

Les principales tendances en 2000 concernent :

- une progression de 20,674 MF (3,152 M€) de la fiscalité directe locale et de 98,769 MF (15,057 M€) des allocations compensatrices,
- une augmentation de 30,936 MF (4,717 M€) des participations reçues au titre de la collecte sélective,
- une progression de 18,278 MF (2,786 M€) des recettes du péage du périphérique nord,
- un reversement par la SERL d'une participation au bilan de la ZAC du Tonkin 2, à Villeurbanne, de 20 MF (3,04 M€).

Les recettes ordonnancées par direction sont commentées ci-dessous :

Le secrétariat général (1,560 MF/0,238 M€)

En ce qui concerne le réseau de villes, il est prévu que la communauté urbaine de Lyon assure l'ensemble des dépenses dans la limite de 2 MF (0,305 M€) et perçoive en retour 1,360 MF (0,207 M€) des autres communes membres.

La communication (6,344 MF/0,967 M€)

Pour la campagne de communication sur la collecte sélective, la société Eco-emballage a versé à la Communauté urbaine 5,136 MF (0,783 M€) tandis que la région Rhône-Alpes attribuait une subvention de 1,209 MF (0,184 M€).

La direction générale des services (35,815 MF/5,460 M€)

La redevance d'occupation du domaine public par EDF a atteint 15,257 MF (2,326 M€). La redevance des parcs de stationnement s'est élevée quant à elle à 12,988 MF (1,980 M€). Les loyers perçus de la SOGELY pour le marché gare ont représenté 3,025 MF (0,461 M€).

En matière de contentieux, la Communauté urbaine a encaissé 2,934 MF (0,447 M€) de remboursement de la part des compagnies d'assurances.

La direction des systèmes d'information et de télécommunication (0,704 MF/0,107 M€)

On distingue ici les ventes de plan (0,377 MF/0,058 M€), le remboursement par la ville de Lyon de la maintenance de l'application du système urbain de référence depuis le transfert de la direction de l'urbanisme appliqué (0,119 MF/0,018 M€), la convention avec le service d'incendie et de secours du Rhône pour le remboursement des frais engagés à l'occasion de la mise à niveau des applications en prévision du passage à l'an 2000 et de la refonte de la gestion du numéro d'appel (18) des sapeurs-pompiers (0,163 MF/0,025 M€).

La direction des ressources humaines (69,556 MF/10,604 M€)

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) rembourse à la Communauté urbaine les traitements et charges des personnels technico-administratifs mis à sa disposition (28,187 MF/4,297 M€).

La même procédure a été mise en place pour les personnels mis à disposition de la ville de Lyon lors du transfert de la gestion des permis de construire (5,473 MF/0,834 M€).

La part salariale des tickets restaurant, reversée par les agents bénéficiaires, à la Communauté urbaine, représente 9,573 MF (1,459 M€). Par ailleurs, le prix des repas facturé aux usagers du restaurant communautaire s'est élevé à 4,066 MF (0,620 M€).

A l'occasion de la reprise en régie directe du restaurant communautaire, l'association du comité des oeuvres sociales, qui en assurait précédemment la gestion, a restitué, à la Communauté urbaine, l'avance qui lui avait été consentie au démarrage de cette activité, soit 2,242 MF (0,342 M€).

Le fonds de compensation du supplément familial de traitement a attribué une participation de 3,817 MF (0,582 M€) à la Communauté urbaine.

En 2000, 44 agents ont bénéficié d'un congé de fin d'activité. Leurs traitements ont été remboursés par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), soit 4,956 MF (0,755 M€). En ce qui concerne les 13 agents placés en position de cessation progressive d'activité, 2/3 de leurs indemnités sont également pris en charge par la CDC, ce qui correspond à un versement de 0,237 MF (0,036 M€).

Les agents communautaires qui utilisent un véhicule de service pour effectuer les trajets entre leur lieu de travail et leur domicile doivent s'acquitter d'un montant forfaitaire, calculé sur la base des kilomètres parcourus : 0,379 MF (0,058 M€) ont été remboursés à ce titre en 2000.

Les emplois d'insertion sont largement subventionnés par l'Etat qui a attribué à la Communauté urbaine 6,085 MF (0,928 M€) pour les emplois jeunes et 3,555 MF (0,542 M€) pour les autres emplois d'insertion.

La direction des finances et du contrôle de gestion (3 958,407 MF/603,455 M€)

La taxe des ordures ménagères progresse de 2,47 % par rapport à l'année précédente et s'établit à 458,928 MF (69,963 M€).

Le produit de la fiscalité directe locale a atteint 2 448,979 MF (373,344 M€) se décomposant comme suit : taxe d'habitation 565,530 MF (86,214 M€), taxe foncière sur les propriétés bâties 551,961 MF (84,146 M€), taxe foncière sur les propriétés non bâties 3,503 MF (0,534 M€), taxe professionnelle : 1 327,985 MF (202,450 M€).

Entre 1999 et 2000, le produit de la taxe d'habitation a progressé de 3,80 %, celui de la taxe foncière de 2,50 %. En revanche, la taxe professionnelle a connu un recul de 1,10 % imputable à la suppression de la part salaire dans le calcul de la taxe mais compensée par l'Etat.

Hors application de la réforme sur la part salaires, les bases brutes auraient évolué de 5 %.

Avec un produit de 400,060 MF (60,989 M€), les compensations fiscales enregistrent une forte hausse, de l'ordre de 33 %. En effet, le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle créé en 1999 gratifie la Communauté urbaine de 15,475 MF (2,359 M€), soit une augmentation de 80 % ; l'allocation compensatrice de la taxe professionnelle, en progression de 33 %, atteint 332,918 MF (50,753 M€) en raison notamment de la réforme sur la part salaire ; les compensations allouées au titre des exonérations de taxes foncières et d'habitation sont maintenues à hauteur de 51 MF (7,77 M€).

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est arrêté à 560,877 MF (85,505 M€) et progresse ainsi de 0,60 % seulement par rapport à l'exercice précédent : cette évolution correspond à la moitié de celle enregistrée entre 1998 et 1999.

Le remboursement de la part des charges de structures, imputable aux budgets annexes, s'est élevé à 8,149 MF(1,242 M€).

Les rattachements de charges à l'exercice 1999, ont fait l'objet d'un mandatement partiel : le solde, s'élevant à 13,544 MF (2,065 M€) a été régularisé par l'émission, à l'ordre du trésorier principal, d'un titre d'annulation du mandat de rattachement 1999.

Les annulations de mandats sur exercices antérieurs se traduisent par une recette enregistrée au compte 773 000. En 2000, elles représentent 67,625 MF (10,309 M€) parmi lesquelles, on décompte :

- la réaffectation, à l'opération 0307 aéroport de Lyon Saint-Exupéry, du fonds de concours de 10 MF (1,524 M€) versé en 1999 à la Chambre de commerce et de l'industrie,
- la régularisation, pour 3,082 MF (0,470 M€), des provisions pour intérêts courus constituées sur les exercices 1997 et 1998, ramenées aux montants effectivement mandatés, au titre de ces exercices,
- l'annulation de la subvention versée en 1996 au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, soit 49,961 MF (7,617 M€), pour permettre sa comptabilisation en investissement sur un compte de créance.

La direction de la logistique et des bâtiments (17,886 MF/2,727 M€)

Avec 16,065 MF (2,449 M€), les recettes du Centre d'échanges de Lyon-Perrache sont stationnaires. La redevance d'occupation du mail piéton acquittée par les différents organismes installés atteint 0,460 MF (0,070 M€). La répercussion des charges de fonctionnement sur le SYTRAL et la société Lyon Parc-auto génère une recette de 13,958 MF (2,128 M€). Les loyers des commerces du Centre d'échanges représentent 1,647 MF (0,251 M€).

Les recettes correspondant à la gestion des cimetières communautaires s'élèvent à 1,212 MF (0,185 M€).

La direction de la propreté (96,788 MF/14,755 M€)

Les principales sources de recettes proviennent de l'incinération des ordures ménagères et des subventions accompagnant la démarche de collecte sélective.

La redevance d'incinération des ordures ménagères acquittée principalement par le syndicat Rhône-Isère et les hôpitaux s'élève à 23,507 MF (3,584 M€). Les ventes de chaleur et de vapeur, à la société PRODITH, et d'électricité à EDF, ont rapporté 28,617 MF (4,363 M€).

En ce qui concerne la collecte sélective, les subventions reçues de la société Eco-emballage à hauteur de 28,740 MF (4,381 M€) recouvrent plusieurs domaines : la valorisation énergétique (8,884 MF/1,354 M€), le soutien à la tonne triée (9,668 MF/1,474 M€) et le démarrage de nouvelles tranches de collecte sélective en porte à porte sur le territoire lyonnais (5,114 MF /0,780 M€). La vente de la collecte du verre a assuré un revenu de 0,453 MF (0,069 M€). Une partie de ces recettes est redistribuée à la Ligue contre le cancer. La vente des matériaux issus des centres de tris a rapporté 5,075 MF (0,774 M€) et celle des cartons, ferrailles et papiers, provenant des déchèteries 1,048 MF (0,160 M€).

Les redevances d'accès aux déchèteries ont légèrement progressé passant de 1,368 MF (0,209 M€) en 1999 à 1,510 MF (0,230 M€) en 2000, atténuant légèrement le coût de leur gestion.

Le passage du taux de TVA de 19,60 % à 5,50 % pour les activités de collecte et traitement des ordures ménagères, dans des secteurs bénéficiant de la collecte sélective, a permis de récupérer sur les factures 1999 et 2000 9,895 MF (1,508 M€).

La direction de la voirie (70,509 MF/10,749 M€)

La facturation des réfections de tranchées et de divers travaux de voirie représente, en 2000, 65,643 MF (10,007 M€).

Les redevances d'occupation du domaine public concernent les kiosques à fleurs, les buvettes et les chantiers immobiliers nécessitant des ancrages sur la voie publique (1,616 MF/0,246 M€).

Les recettes générées par le réseau mutualisé de télécommunications (3,216 MF/0,490 M€) sont de deux ordres : d'une part, les redevances d'occupation du domaine public acquittées par les sociétés France Télécom et CEGETEL (2,283 MF/0,348 M€), d'autre part, les locations de fibres optiques aux opérateurs en application du contrat de location du circuit optique passif du métro (0,933 MF/0,142 M€).

La délégation générale au développement urbain (179,712 MF/27,397 M€)

L'exploitation en régie du tronçon nord du périphérique a rapporté 132,298 MF (20,169 M€) à la Communauté urbaine en 2000, en raison de l'augmentation du trafic, ce qui représente une progression de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

La dotation générale de décentralisation attribuée aux collectivités territoriales pour l'établissement de documents d'urbanisme, s'est élevée à 1,047 MF(0,160 M€), soit une augmentation de 67 %, pour la révision du plan d'occupation des sols en 2000.

La politique menée par la Communauté urbaine, en matière de développement social urbain, est soutenue par l'Etat à hauteur de 1,652 MF (0,252 M€) pour la partie fonctionnement. Les aides des communes partenaires dans ce domaine recouvrent principalement le remboursement d'une partie des rémunérations des chefs de projet agissant dans leur circonscription (3,274 MF/0,499 M€).

La constitution et la mise à jour des observatoires du logement font également l'objet de subventions : 2,005 MF (0,306 M€) en 2000 contre 1,367 MF (0,208 M€) en 1999. Il en est de même pour les opérations programmées de l'habitat et les différentes aides aux propriétaires privés (2,139 MF/0,326 M€) dont les participations progressent très légèrement (+ 1,76 %).

En matière d'écologie urbaine, les actions communautaires sont subventionnées par la région Rhône-Alpes et la Communauté européenne (1,107 MF/0,169 M€).

26,769 MF (4,081 M€) est le montant restitué à la Communauté urbaine par les aménageurs, au titre des bilans de ZAC, dont 20 MF (3,049 M€), pour la ZAC "du Tonkin 2" à Villeurbanne, 2,885 MF (0,440 M€) pour la ZAC "du Centre" à Vaulx en Velin, 2 MF (0,305 M€) pour la ZAC "Thiers" à Lyon 6°, 1,170 MF (0,178 M€) pour la ZAC "des Marronniers" à Fontaines sur Saône, 0,552 MF (0,084 M€) pour la ZAC "de la Soie" à Décines Charpieu.

La Communauté urbaine a acquis un terrain par voie d'échange, avec le ministère de l'intérieur, pour permettre l'aménagement de l'hôtel de police Mouton Duvernet dans le 3° arrondissement. La recette de 6,316 MF (0,963 M€) comptabilise, en section de fonctionnement, la valeur patrimoniale de ce bien enregistrée parallèlement en dépense d'investissement.

La direction de l'action foncière (61,781 MF/9,418 M€)

Les revenus locatifs des immeubles ont représenté 26,089 MF (3,977 M€) en 2000, soit 16 % de plus qu'en 1999.

Les cessions d'immobilisations ont atteint 33,637 MF (5,128 M€) dont 14,915 MF (2,274 M€), résultant d'échanges avec des tiers. Elles font également l'objet d'une intégration au patrimoine communautaire inscrite en dépenses de la section d'investissement.

b) Les mouvements d'ordre (406,725 MF/62,005 M€) :

au terme de la nomenclature comptable M 14, si la différence entre la valeur historique des biens cédés, comptabilisée en dépense de fonctionnement, au compte 675 et leur valeur de cession, figurant au compte 775 ou 778, est positive, l'équilibre de l'opération est réalisé par l'inscription d'une recette d'ordre au compte 776.

En 2000, cette recette d'ordre s'est élevée à 23,748 MF (3,620 M€).

La procédure de contrepassation des ICNE consiste à payer sur l'année en cours, l'ensemble des intérêts dus au titre de ladite année, par un jeu d'écritures entre les sections d'investissement et de fonctionnement, se montant à 115,582 MF (17,620 M€) pour l'année 2000.

De la même façon, les transferts de charges à étaler (252,054 MF/38,425 M€) sont financés par la section d'investissement.

Une reprise sur la provision pour risques et charges a pu être réalisée à hauteur de 15 MF (2,287 M€).

Compte administratif 2000 - budget principal - recettes de fonctionnement par direction (en F) - tableau n° 3 -

DIRECTION	Budget primitif	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Reporté	Annulé
SECRETARIAT GENERAL	2 160 000,00	2 160 000,00	1 560 000,00	72,22 %		600 000,00
- opération sites témoins (subv. Etat)			200 000,00			- 200 000,00
- réseau de villes	1 360 000,00	1 360 000,00	1 360 000,00	100,00 %		0,00
- coopération décentralisée	800 000,00	800 000,00		0,00 %		800 000,00
COMMUNICATION	5 882 599,00	5 882 599,00	6 344 103,20	107,85 %		- 461 504,20
- collecte sélective	5 882 599,00	5 882 599,00	6 344 103,20	107,85 %		- 461 504,20
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	31 608 500,00	33 798 500,00	35 814 775,15	105,97 %		- 2 016 275,15
dont :						
- mission d'audit	29 046 500,00	31 236 500,00	32 112 571,08	102,80 %		- 876 071,08
*redevance EDF	15 000 000,00	15 000 000,00	15 256 527,37	101,71 %		- 256 527,37
*redevances parcs de stationnement	9 953 500,00	12 143 500,00	12 988 343,37	106,96 %		- 844 843,37
*redevances PRODITH	220 000,00	220 000,00	234 687,97	106,68 %		- 14 687,97
*redevances fermiers (VIVENDI, SEREPI, SDEI)	380 000,00	380 000,00	356 271,31	93,76 %		23 728,69
*redevances golf de Chassieu	193 000,00	193 000,00	220 669,26	114,34 %		- 27 669,26
*loyer SOGELY	3 000 000,00	3 000 000,00	3 025 471,80	100,85 %		- 25 471,80
*dividendes SOGELY	300 000,00	300 000,00	30 600,00	10,20 %		269 400,00
- assemblée communautaire	557 000,00	557 000,00	423 389,31	76,01 %		133 610,69
- service juridique et contentieux	2 005 000,00	2 005 000,00	3 268 473,76	163,02 %		- 1 263 473,76
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION	152 000,00	152 000,00	704 394,63	463,42 %		- 552 394,63
dont :						
- vente de plans	150 000,00	150 000,00	377 446,62	251,63 %		- 227 446,62
- SUR et droits des sols ville de Lyon			119 104,14			- 119 104,14
- mise à disposition logiciel CHORUS à EDF-GDF			24 750,00			- 24 750,00
- convention avec le SDIS du Rhône			162 903,87			- 162 903,87
- cession de matériels informatiques			18 090,00			- 18 090,00
RESSOURCES HUMAINES	74 967 600,00	74 967 600,00	69 555 673,15	92,78 %		5 411 926,85
dont :						
- fonds de compensation du supplément familial de traitement	4 950 000,00	4 950 000,00	3 817 216,00	77,12 %		1 132 784,00
- remboursement CNRACL des agents détachés	250 000,00	250 000,00	439 060,80	175,62 %		- 189 060,80
- remboursement des congés de fin d'activité			4 955 671,45			- 4 955 671,45
- remboursement des cessations progressives d'activité			237 082,62			- 237 082,62
- remboursement de l'utilisation des véhicules de service pour les trajets domicile/lieu de travail			378 741,63			- 378 741,63
- DGF des permanent syndicaux	30 000,00	30 000,00	133 128,78	443,76 %		- 103 128,78

- participation de l'Etat aux contrats emploi solidarité	4 096 000,00	4 096 000,00	3 555 264,40	86,80 %		540 735,60
- participation de l'Etat aux emplois jeunes	15 200 000,00	15 200 000,00	6 084 545,26	40,03 %		9 115 454,74
- part agent tickets restaurants	11 400 000,00	11 400 000,00	9 572 904,00	83,97 %		1 827 096,00
- remboursement des usagers du restaurant communautaire	3 490 600,00	3 490 600,00	4 066 142,06	116,49 %		- 575 542,06
- remboursement de l'avance consentie au COS	1 000,00	1 000,00	2 242 199,20	ns		- 2 241 199,20
- remboursement agents mis à disposition(SDIS)	32 100 000,00	32 100 000,00	28 186 620,33	87,81 %		3 913 379,67
- remboursement agents mis à disposition(POS ville de Lyon)	3 450 000,00	3 450 001,00	5 473 485,30	158,65 %		- 2 023 484,30
FINANCES ET CONTROLE DE GESTION	3 773 011 055,00	3 903 323 353,48	3 958 407 317,26	101,41 %		- 55 083 963,78
dont :						
- fiscalité directe locale	2 365 755 000,00	2 399 555 000,00	2 448 978 725,00	102,06 %		- 49 423 725,00
* taxe d'habitation	553 600 000,00	560 200 000,00	565 529 991,00	100,95 %		- 5 329 991,00
* taxe foncière sur les propriétés bâties	547 700 000,00	548 750 000,00	551 960 684,00	100,59 %		- 3 210 684,00
* taxe foncière sur les propriétés non bâties	3 455 000,00	3 455 000,00	3 503 331,00	101,40 %		- 48 331,00
* taxe professionnelle	1 261 000 000,00	1 287 150 000,00	1 327 984 719,00	103,17 %		- 40 834 719,00
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères	456 200 000,00	456 200 000,00	458 927 645,00	100,60 %		- 2 727 645,00
- compensations fiscales	381 600 000,00	393 100 000,00	400 060 214,00	101,77 %		- 6 960 214,00
- dotation globale de fonctionnement	557 400 000,00	560 800 000,00	560 876 837,00	100,01 %		- 76 837,00
- reversement conventionnel de taxe professionnelle	3 900 000,00	3 900 000,00	230 704,00	5,92 %		3 669 296,00
- régularisation des rattachements de charges		13 300 000,00	13 543 666,69	101,83 %		- 243 666,69
- annulations de mandats sur exercices antérieurs	2 000 000,00	68 312 834,48	67 624 899,74	98,99 %		687 934,74
* régularisation subvention pour aéroport Lyon-Saint Exupéry		10 000 000,00	10 000 000,00	100,00 %		0,00
* régularisation des provisions pour ICNE 1997 et 1998		3 081 697,16	3 081 697,16	100,00 %		0,00
* annulation de la subvention versée au BAOURD en 1996		49 961 402,22	49 961 402,22	100,00 %		0,00
* eaux pluviales -		3 269 735,10	3 269 735,09	100,00 %		0,01
- remboursement charges de structures par les budgets annexes	6 150 000,00	8 149 464,00	8 149 464,00	100,00 %		0,00
DELEGATION GENERALE AUX SERVICES URBAINS ET A LA PROXIMITE	1 380 000,00	1 380 000,00	341 428,03	24,74 %		1 038 571,97
- rémunération mission de maîtrise d'œuvre	1 380 000,00	1 380 000,00	341 428,03	24,74 %		1 038 571,97
LOGISTIQUE ET BATIMENTS	16 955 670,00	17 115 670,00	17 886 471,79	104,50 %		- 770 801,79
dont :						
- centre d'échanges de Lyon-Perrache	15 760 000,00	15 760 000,00	16 065 159,50	101,94 %		- 305 159,50
* répercussion de charges de fonctionnement (SYTRAL et Lyon Parc-auto)	13 900 000,00	13 900 000,00	13 957 686,15	100,42 %		- 57 686,15

* loyers des commerçants	1 560 000,00	1 560 000,00	1 647 415,58	105,60 %		- 87 415,58
- concessions cimetières	1 050 000,00	1 210 000,00	1 212 463,12	100,20 %		- 2 463,12
- collège Elie Vignal (taxe d'apprentissage)	35 000,00	35 000,00	140 330,00	400,94 %		- 105 330,00
- Limonest hôtel de ville			177 676,00			- 177 676,00
PROPRETE	62 513 325,00	87 313 325,00	96 788 390,69	110,85 %		- 9 475 065,69
dont :						
- vente de chaleur, vapeur et électricité	28 624 750,00	28 624 750,00	28 616 620,02	99,97 %		8 129,98
- redevance des déchèteries	1 550 000,00	1 550 000,00	1 509 900,00	97,41 %		40 100,00
- produit de la vente de papiers, cartons, ferrailles issus des déchèteries	787 100,00	787 100,00	1 048 084,55	133,16 %		- 260 984,55
- produit de la vente de la collecte du verre	280 000,00	280 000,00	452 660,60	161,66 %		- 172 660,60
- participation de Vénissieux à l'exploitation de sa déchèterie	140 000,00	140 000,00	217 304,88	155,22 %		- 77 304,88
- redevance pour incinération des ordures ménagères	21 282 755,00	21 282 755,00	23 507 143,99	110,45 %		- 2 224 388,99
- redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères)	121 700,00	121 700,00	99 807,85	82,01 %		21 892,15
- remboursement de TVA suite passage du taux à 5,50 % en juin 1999		9 900 000,00	9 895 284,59	99,95 %		4 715,41
- traitement des ordures ménagères et élimination des cendres de VALORLY			926 874,48			- 926 874,48
- avoir sur la taxe générale sur les activités polluantes au titre des exercices 1998 et 1999			616 919,17			- 616 919,17
- collecte sélective	8 811 360,00	23 711 360,00	28 740 296,68	121,21 %		- 5 028 936,68
- cession de véhicules -	300 000,00	300 000,00	253 762,57	84,59 %		46 237,43
VOIRIE	55 848 000,00	81 288 000,00	70 509 365,74	86,74 %		10 778 634,26
dont :						
- facturation des réfections de tranchées et divers travaux de voirie	48 050 000,00	73 550 000,00	65 643 189,41	89,25 %		7 906 810,59
- redevances d'occupation du domaine public	2 098 000,00	2 038 000,00	1 616 205,13	79,30 %		421 794,87
- réseau mutualisé de télécommuni- cation	5 700 000,00	5 700 000,00	3 216 371,95	56,43 %		2 483 628,05
DEVELOPPEMENT URBAIN	154 353 626,00	178 200 543,89	179 712 191,73	100,85 %	477 790,00	- 1 989 437,84
dont :						
- dotation générale de décentralisation	350 000,00	350 000,00	1 047 396,00	299,26 %		- 697 396,00
- développement social urbain	3 400 000,00	3 400 000,00	5 090 094,44	149,71 %		- 1 690 094,44
* remboursement des rémunérations des chefs de projets DSU		508 246,65	3 273 845,62	644,15 %		- 2 765 598,97
* participations des communes	1 550 000,00	1 282 203,35	134 424,82	10,48 %		1 147 778,53
* participations de l'Etat	1 850 000,00	1 521 950,00	1 651 824,00	108,53 %		- 129 874,00
- espaces publics : redevance d'occupation du domaine public fluvial	648 000,00	648 000,00	568 771,17	87,77 %		79 228,83
- abonnement et vente d'ouvrage	40 000,00	40 000,00	107 667,48	269,17 %		- 67 667,48
- exploitation du périphérique nord	128 200 000,00	128 200 000,00	132 297 704,77	103,20 %		- 4 097 704,77
- observatoires du logement	2 111 000,00	3 029 000,00	2 005 499,49	66,21 %	423 567,00	599 933,51
- écologie urbaine		1 107 214,10	1 107 214,10	100,00 %		0,00

- participation d'équilibre aux bilans de ZAC :	10 397 169,00	29 271 479,54	26 769 116,83	91,45 %	54 223,00	2 448 139,71
* ZAC "du Tonkin 2" à Villeurbanne		20 000 000,00	20 000 000,00	100,00 %		0,00
* ZAC "des Marronniers" à Fontaines sur Saône	1 574 169,00	1 574 169,00	1 169 946,00	74,32 %	54 223,00	350 000,00
* ZAC "Thiers" à Lyon 6°	3 800 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	100,00 %		
* ZAC "du Centre" à Vaulx en Velin	4 992 000,00	4 992 000,00	2 884 846,35	57,79 %		2 107 153,65
* ZAC "de la Soie" à Décines Charpieu		551 947,54	551 947,63	100,00 %		- 0,09
- Zone d'aménagement de l'Est lyonnais à Chassieu		476 593,25	476 593,25	100,00 %		
- Lyon 9° Vaise centre	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00 %		500 000,00
- Vénissieux ZUP des Minguettes			1 385 625,90			- 1 385 625,90
- OPAH	3 504 991,00	3 504 991,00	1 677 982,99	47,87 %		1 827 008,01
- habitat, aides aux propriétaires privés	556 466,00	556 466,00	461 071,24	82,86 %		95 394,76
- Hôtel de police Mouton Duvernet à Lyon 3°		6 316 000,00	6 316 000,00	100,00 %		
- participations construction échangeurs TNP	2 000 000,00	0,00	0,00			0,00
- participations déviations réseaux	1 900 000,00	0,00	0,00			0,00
ACTION FONCIERE	39 100 000,00	70 809 743,89	61 781 295,99	87,25 %		9 028 447,90
dont :						
- location des immeubles	22 100 000,00	22 100 000,00	26 088 606,06	118,05 %		- 3 988 606,06
- remboursement des dégrèvements de taxe foncière	1 800 000,00	1 800 000,00	1 221 729,48	67,87 %		578 270,52
- produits des cessions d'immobilisations	15 000 000,00	22 066 059,89	18 722 059,89	84,85 %		3 344 000,00
- immobilisations acquises par voie d'échange		24 643 684,00	14 914 844,00	60,52 %	9 728 840,00	
total des mouvements réels	4 217 932 375,00	4 456 391 335,26	4 499 405 407,36	100,97 %	477 790,00	- 43 491 862,10
mouvements d'ordre	401 526 625,00	417 406 501,38	406 724 958,36	97,44 %		10 681 543,02
- amortissement des subventions reçues	23 209 655,00	341 189,00	341 189,00	100,00 %		0,00
- reprises sur provisions pour risques et charges		15 000 000,00	15 000 000,00	100,00 %		0,00
- charges à étaler	262 735 241,00	262 735 241,00	252 054 097,98	95,93 %		10 681 143,02
- cessions : différence sur réalisation négative		23 748 342,38	23 747 942,38	100,00 %		400,00
- contrepassation des ICNE	115 581 729,00	115 581 729,00	115 581 729,00	100,00 %		0,00
total budget	4 619 459 000,00	4 873 797 836,64	4 906 130 365,72	100,66 %	477 790,00	- 32 810 319,08

II - Section d'investissement

Lors du vote du budget primitif 2000, l'assemblée délibérante avait décidé une augmentation conséquente des inscriptions de dépenses d'investissement. Elles s'élevaient à 3 636 MF (554,34 M€), c'est-à-dire qu'elles enregistraient une évolution de +41 % par rapport à 1999. Un soutien important aux opérations de déplacements urbains était décidé avec une prévision globale de 843 MF (128,52 M€) hors les comptes d'avances à mandataires ; ce domaine représente, au compte administratif, le plus fort mandatement opérationnel (728 MF / 110,98 M€). En recette, le programme d'emprunts de 1455 MF (221,81 M€) assurait l'équilibre des écritures : il a été engagé à hauteur de 918,6 MF (140,04 M€) ; le solde de l'inscription pour 341,9 MF (52,12 M€) n'a pas été reconduit sur 2001.

A la fin de l'année, la prévision totale des dépenses est portée à 4,168 MF (635,41 M€), soit 532,7 MF de plus qu'en 1999. Elle a progressé essentiellement pour les mouvements financiers (+ 475,8 MF). Pour le périmètre opérationnel, les reports 1999 sur 2000 étaient limités à 55 MF (8,39 M€). Ces restes à réaliser reconduits ne sont donc pas à l'origine des modifications parfois significatives de la prévision opérationnelle pour certains thèmes du plan de mandat. Il s'agit plutôt du cumul des décisions modificatives, des propositions nouvelles du budget supplémentaire, des virements entre opérations qui expliquent ces variations dont les principales intéressent l'urbanisme (- 49,8 MF par rapport au montant du budget primitif augmenté des reports), le développement économique et l'emploi (- 13,4 MF), le développement social des quartiers (+ 19,4 MF), les espaces publics (+ 13,85 MF), les grands équipements d'agglomération (+ 13,3 MF), l'écologie urbaine (+ 8,3 MF).

Néanmoins, à la clôture budgétaire, ces domaines n'enregistrent pas un mandatement supérieur à la prévision votée au budget primitif : seuls les grands équipements structurants (+ 23 MF), l'écologie urbaine (+ 3,9 MF), les espaces publics (+ 2,46 MF), dépassent le niveau du budget primitif.

Les montants repris dans les tableaux présentés ci-après, par domaines opérationnels, correspondent à des dépenses réelles, hors les versements d'avances aux mandataires de la Communauté urbaine qui sont repris sous la rubrique des mouvements financiers. Le taux de consommation globale de ce périmètre s'élève à 84,57 %, soit 1 856 MF (282,95 M€). Il est comparable aux résultats enregistrés en 1999 et 1998 (respectivement 84,91 % hors le rachat du TNP et 84,42 %).

Le total général des dépenses d'investissement payées dans l'année est de 3 760 MF (573,21 M€), soit 90,20 % de la prévision ouverte.

238 MF d'inscriptions budgétaires (36,28 M€) sont reportées sur 2001 et 170 MF (25,92 M€) sont annulés, soit 4,09 % de la prévision globale.

En 2000, la suite des requalifications des espaces publics adjacents au réseau tramway (201,7 MF - 30,75 M€), les grands travaux qui ont conditionné l'ouverture de l'Ecole nationale supérieure à l'automne dernier (393,7 MF - 60,02 M€), la réalisation de la première tranche du parc de Gerland à Lyon 7° (75,75 MF - 11,56 M€) ont été des engagements financiers importants pour la collectivité. Une multitude d'autres chantiers a été menée sur l'ensemble du territoire communautaire, les opérations les plus significatives sont présentées ci-après, pour chaque thème du plan de mandat de la période 1995-2001.

a) - La réalisation des dépenses opérationnelles

Le développement économique et l'emploi : 240,8 MF (36,71 M€) hors avances de trésorerie

A Lyon 7°, un tiers des crédits consommés sous cette rubrique correspond aux travaux du parc de Gerland évoqués précédemment. Cet arrondissement fait l'objet d'autres interventions de la Communauté urbaine : le prolongement de la rue du Vercors entre le boulevard Tony Garnier et l'allée de Coubertin est ainsi poursuivi avec 2,24 MF (0,34 M€) ; le démarrage de la construction d'un parc de stationnement de six mille places, indispensable au bon déroulement des futures grandes manifestations publiques sur le site, est lancé avec 1,88 MF (0,29 M€) ainsi que la mise en place d'un dispositif de jalonnement dynamique des parcs de stationnement pour 0,27 MF (0,04 M€). La requalification des espaces autour de la halle avec la construction du cheminement piétonnier sont également programmées pour 9,88 MF (1,51 M€). Par ailleurs, 32,8 MF (5 M€) sont affectés au traitement du boulevard scientifique.

La mobilisation des moyens financiers pour la mise en œuvre des actions de restructuration des centres est particulièrement significative pour le 8° arrondissement de Lyon (11,7 MF / 1,78 M€). Ainsi, on retiendra l'aménagement de :

- la place du 11 novembre 1918 (7,3 MF/1,11 M€),
- l'avenue des Frères Lumière (1,33 MF/0,20 M€),
- la rue Henri Barbusse (0,89 MF/0,14 M€),
- la rue du Bocage (0,88 MF/0,14 M€).

Les retraitements lourds des réseaux de voirie et des espaces publics se poursuivent pour le pôle de Vaise à Lyon 9° : autour de la gare routière (4,23 MF/0,65 M€), pour le réaménagement de la place Valmy et de l'axe Marietton (10,2 MF/1,56 M€). Avec 6,6 MF dépensés (1 M€), la Communauté urbaine confirme la volonté d'assurer le développement économique du quartier de l'Industrie. Des travaux de démolitions et de désamiantage de bâtiments situés rues Joannès Carret et des Docks ainsi que l'acquisition de nouveaux tenements sont réalisés sur l'exercice.

Autour du centre commercial de la Part-Dieu à Lyon 3° (11,2 MF/1,71 M€), on retiendra surtout les chantiers de destruction des passerelles, rue des Cuirassiers (3,5 MF/0,53 M€) ; aux abords de la ligne du tramway, le traitement des chaussées à l'angle des rues Servient et Garibaldi (1,9 MF/0,29 M€) et enfin les travaux de la rue Bouchut (1,89 MF/0,29 M€).

A Lyon 2°, la Communauté conduit des opérations foncières pour le grand projet Lyon Confluence (7,3 MF/1,11 M€) et mène des études d'impact et de faisabilité relative au prolongement de la rue Smith (3,2 MF/0,49 M€).

La requalification des zones industrielles reste un axe également fort de la politique de développement économique de l'agglomération. Douze sites sont traités en 2000 par la Communauté urbaine (25,7 MF/3,92 M€). On peut noter que la recomposition paysagère de la vallée de la chimie figure sous cette rubrique pour 7 MF (1,07 M€) : 2,7 MF (0,41 M€) sont dépensés en frais de plantations en plus du traitement des voiries à Feyzin pour la rue des Brotteaux (2,98 MF/0,46 M€) et à Saint Fons pour le chemin du Faure (0,8 MF/0,12 M€).

Le fonds d'intervention foncière, identifié dans le budget primitif pour 6 MF (0,92 M€), a permis le financement partiel des terrains pour l'implantation du marché d'intérêt national (MIN) à Corbas (cf. les grands équipements structurants d'agglomération).

Les grands équipements d'agglomération : 428 MF (65,25 M€ hors compte d'avances

Les paiements relatifs à la construction de l'Ecole nationale supérieure des lettres et des sciences humaines et à l'installation du système voix-données-images-multimédia s'élèvent à 393,4 MF (59,97 M€). Le reversement partiel de la participation de l'Etat pour cette opération (158 MF/24,09 M€), aux partenaires de la Communauté urbaine, est comptabilisé dans cette somme, il correspond à 76,65 MF (11,69 M€) remis à la région Rhône-Alpes pour 47,4 MF (7,23 M€), le département du Rhône pour 19,5 MF (2,97 M€) et la ville de Lyon pour 9,75 MF (1,49 M€). Le paiement du solde est programmé sur l'exercice 2001 (41,85 MF/6,38 M€).

La Communauté urbaine s'est portée acquéreur de plusieurs parcelles de terrains pour 22,6 MF (3,45 M€), sur les communes de Mions et de Corbas, avant de démarrer en 2001, les premiers travaux de terrassements pour le MIN.

L'installation de fourreaux et de fibres optiques qui assure le développement des réseaux de télécommunication sur le territoire est effectuée à l'occasion des chantiers exécutés sur le domaine public. 9,9 MF ont été dépensés à ce titre (1,51 M€).

Depuis 1999, la Communauté urbaine assure, par délégation de l'Etat, la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'école d'infirmières et d'assistantes sociales à Lyon 8° (1,74 MF / 0,27 M€). Le compte administratif enregistre des paiements relatifs à la mise en sécurité du bâtiment ainsi que l'engagement des études techniques et des premiers frais pour la réhabilitation de l'immeuble.

Les déplacements urbains : 728 MF (110,98 M€ hors compte d'avances

L'impact financier des projets de la Communauté urbaine pour l'amélioration des déplacements dans l'agglomération est incontestable : 39 % des dépenses réalisées (1 856 MF/282,95 M€) sont consacrées à ce thème.

Pour l'année 2000, des opérations à échéanciers pluriannuels sont exécutées, soit au titre des voiries individualisées, soit pour le développement des réseaux de transports en commun mais on voit également la mise en œuvre des plans d'actions annuelles pour améliorer les conditions de déplacements des piétons et des cyclistes et de favoriser également l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite.

Une part du budget est aussi consacrée au déroulement de quelques chantiers pour le tronçon nord du périphérique. Pour cet équipement, les dépenses engagées en investissement sont en diminution, surtout depuis l'ouverture du deuxième tube à la circulation (2000 : 49,3 MF ; 1999 : 125,07 MF ; 1998 : 413 MF). Elles concernent essentiellement les travaux sur les échangeurs (19,7 MF/3,01 M€) notamment pour l'ouvrage de Pierre Baizet, porte de Rochemard à Lyon 9° (13,9 MF/2,12 M€) ; les mesures d'accompagnement sur les voiries raccordées au périphérique (14,2 MF/2,17 M€) comme, par exemple, la rue Marietton à Lyon 9° (9,3 MF/1,42 M€) ; l'aménagement paysager des berges du Rhône aux abords du pont Poincaré à Caluire et Cuire (6,4 MF/0,98 M€) ; le réaménagement et l'extension des zones de péages de la Pape et du Rhône (3,6 MF/0,55 M€).

Le traitement des voiries individualisées mobilise 204 MF (31,10 M€) en 2000. Des sommes conséquentes sont dépensées pour des infrastructures routières d'envergure ; il s'agit de :

- la rénovation du tunnel sous Fourvière à Lyon 5 : 39,8 MF (6,07 M€),
- la construction du boulevard urbain ouest à Saint Genis Laval : 26,8 MF (4,09 M€),
- la réalisation du boulevard urbain "est" à Saint Priest : 25,3 MF (3,86 M€),
- la requalification du boulevard Laurent Bonnevey à Villeurbanne : 23,7 MF (3,61 M€),
- le traitement des rues adjacentes à l'ENS à Lyon 7^e : 13,6 MF (2,07 M€).

Le solde des paiements sous cette rubrique (74 MF/11,28 M€) est réparti sur soixante neuf autres opérations engagées dans nombreuses communes de l'agglomération.

Un taux de consommation global de 92,40 % est atteint pour le poste des voiries de proximité (213,6 MF/32,56 M€). Le coût des adaptations des projets, souhaitées par les communes, ressort à 8,2 MF (1,25 M€). Sous cette rubrique, on comptabilise également les frais pour la création de zones cyclables et de stations vélos (25 MF/3,81 M€). Néanmoins, des équipements de ce type figurent aussi dans d'autres programmes d'aménagement individualisés. Un plan de 4,2 MF (0,64 M€) est engagé pour contribuer à l'accessibilité des voiries publiques pour les personnes handicapées.

Deux chantiers importants sont financés par la Communauté urbaine au titre des transports en commun (222 MF/33,84 M€). Il s'agit du réaménagement complet de l'esplanade et du boulevard Vivier Merle à Lyon 3^e. Cette opération confiée en mandat de travaux à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon correspond à un investissement de 136,9 MF (20,87 M€) sur l'année 2000. Une multitude d'interventions, sur les autres voiries concernées par le passage du réseau du tramway, est identifiée sous l'opération espaces publics tramway pour laquelle 64,9 MF (9,89 M€) sont mandatés au total à la fin de l'exercice.

Les autres transports collectifs de surface bénéficient également d'opérations d'amélioration des infrastructures communautaires. Il s'agit du réseau intermédiaire de Vault en Velin (11,2 MF / 1,71 M€), de la réfection des couloirs de bus existants (0,77 MF/0,12 M€), de la mise en oeuvre du programme de travaux pour le compte du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) (7,6 MF/1,16 M€).

En parallèle, 0,44 MF (0,07 M€) sont mobilisés pour traiter les espaces extérieurs et les parcs de stationnement des gares du Val de Saône et des Monts d'Or.

Le dernier volet de la politique de déplacements urbains, retenu par la Communauté urbaine, correspond, pour la gestion de trafic, à la remise à niveau ou à l'installation de nouveaux équipements de signalisation lumineuse, à la pose de bornes mobiles et à la signalétique des stations de taxis à hauteur de 39 MF (5,95 M€).

L'habitat et la politique de la ville : 84,4 MF (12,87 M€) hors compte d'avances

Les crédits mis à disposition pour le développement social des quartiers (DSU) n'ont cessé d'augmenter en volume depuis 1997 confirmant ainsi la priorité affichée (en 1997 : 69,7 MF ; en 1998 : 78,11 MF ; en 1999 : 85,7 MF ; fin 2000 : 116,5 MF/17,76 M€).

Les derniers taux de consommation enregistrés successivement n'ont cependant pas connu la même évolution ; ils mettent effectivement en évidence la complexité de la mise en oeuvre des opérations, la variété des acteurs publics et privés concernés, les modes de financement croisés. La réalisation des dépenses atteint 72,4 % pour 2000 ; pour mémoire, elle s'établissait à 86,04 % en 1999 et à 88,4 % en 1998.

Dans les DSU, la Communauté urbaine n'intervient pas uniquement sur son patrimoine ; elle effectue des travaux pour le compte de différents partenaires . Ces dépenses sont en progression constante : elles représentent cette année une somme totale de 49,04 MF (7,48 M€) (en 1999 : 46,95 MF ; en 1998 : 21 MF ; en 1997 : 4,32 MF). En contrepartie, les participations reçues pour ces équipements s'élèvent à 34,02 MF (5,19 M€).

Lorsque ces mandats sont achevés, l'instruction M14 impose de constater en subvention d'équipement, le coût des travaux qui restent à la charge de la Communauté urbaine. Dans ce compte administratif, quelques opérations d'aménagement exécutées avant 1997 ont été soldées et génèrent une charge de fonctionnement de 6,35 MF (0,97 M€). Celle ci est comptabilisée en écriture d'ordre de recette d'investissement (cf. les mouvements financiers).

Ainsi, les dépenses pour le compte de tiers effectuées cette année sont particulièrement significatives lorsqu'elles concernent le traitement des quartiers du DSU de Vaulx en Velin, dans les quartiers Grolières, la Thibaude et Sauveteurs-Cervelières. L'investissement total engagé en 2000 ressort à 24,5 MF (3,74 M€) dont 17,8 MF (2,71 M€) sont mandatés pour des ouvrages non communautaires; il s'agissait en effet de créer des espaces verts, d'installer des équipements d'éclairage public, de reconstruire des garages et plus généralement de mener des actions de requalification des espaces extérieurs sur ces sites. Par ailleurs, la Communauté urbaine a lancé des études pour l'aménagement du quartier de l'Ecoin sous la Combe (1,5 MF/0,23 M€) et réalise des travaux de voirie et des plantations d'arbres d'alignement dans le quartier des Verchères (1,5 MF / 0,23 M€).

Comme pour le DSU de Vaulx en Velin, d'autres projets urbains d'envergure ont mobilisé les crédits de la Communauté urbaine en 2000. On citera par exemple :

- le DSU ville nouvelle de Rillieux la Pape (12,5 MF/1,91 M€) et principalement la requalification du boulevard de l'Europe (5,4 MF/0,82 M€) et de la place Boileau (4,4 MF/0,67 M€),
- le DSU quartier de l'Arsenal à Saint Fons (7,95 MF/1,21 M€) avec le paiement des travaux réalisés rues Robert Reynier et Emile Zola (6,7 MF/1,02 M€),
- l'aménagement de la place du 8 mai 1945 à Lyon 8° (6,44 MF/0,98 M€),
- le DSU quartier Parilly à Bron (6,08 MF/0,93 M€),
- les sites de Vénissieux (5,19 MF/0,79 M€) et du Champlong à Saint Genis Laval (5,26 MF/0,80 M€).

Au total, les interventions sur vingt sites DSU sont retranscrites dans les comptes d'investissement 2000.

L'urbanisme : 96,5 MF (14,71 M€) hors compte d'avances

Le montant des crédits ouverts pour ce domaine a enregistré une variation importante sur 2000 de - 47,05 MF.

Une maîtrise imparfaite des plannings opérationnels sur l'année, les aléas sur les procédures d'acquisitions foncières, l'inexactitude de la nature des dépenses traduites dans le budget primitif avant la mise en œuvre effective des chantiers sont à l'origine de nombreux mouvements de crédits tout au long de l'exercice budgétaire.

Pour les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), une diminution notable des prévisions du budget primitif a été décidée sur les opérations de Lyon 3° Vilette Paul Bert (- 3,85 MF hors l'écriture d'annulation de titre), Sisley Villon (- 0,8 MF) et Vallon des Vosges à Sainte Foy les Lyon (- 4,11 MF). A contrario, deux projets qui n'étaient pas identifiés au moment du vote du budget 2000 ont été financés dans le courant de l'exercice : il s'agit du Vallon des Prés à Sainte Foy les Lyon (prévision 0,34 MF/0,05 M€) et du PAE Maison Neuves à Villeurbanne (0,32 MF/0,05 M€).

Pour les actions de centralité et d'urbanisme commercial et les avant-projets, peu de projets ont été engagés effectivement comme ils avaient été projetés en début d'année : ainsi, il n'y a pas eu d'exécution budgétaire au titre de l'aménagement des terrains militaires à Sathonay Camp, pour le traitement de la porte du Rhône ou la recomposition du quartier Saint Clair à Caluire et Cuire ni pour le quartier sud de la Doua à Villeurbanne. Mais de nouvelles opérations non retenues, en début d'exercice, ont fait l'objet d'une traduction financière en 2000 : par exemple, la dépense pour le projet aquarium à la Mulatière ouverte pour 1,7 MF (0,26 M€) et réalisée à hauteur de 0,40 MF/0,06 M€.

Deux opérations confiées par mandat à la SERL sont particulièrement bien engagées. Il s'agit de la requalification de la place Andrée Marie Perrin, dans le cadre du PAE de Craponne (2,09 MF/0,32 M€) et des travaux secondaires de la ZAC "Wilson-Charpennes" à Villeurbanne (2,64 MF/0,40 M€).

Conformément à la décision de l'assemblée communautaire, une avance de 3,6 MF (0,55 M€) a été versée à la société d'économie mixte de la Cité internationale de Lyon : il s'agissait d'assurer la mise en œuvre rapide de ses missions de maître d'ouvrage pour l'extension de la ZAC du même nom. Ces fonds ont, par ailleurs, été remboursés sur ce même l'exercice.

Les dépenses pour l'aménagement des voiries et l'acquisition d'emprises foncières qui concourent à la restructuration des centres-villes sont assurées pour 18,3 MF (2,79 M€). Elles concernent 27 communes au total. 10,4 MF (1,59 M€) sont également consacrés aux actions du schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC). L'essentiel des chantiers de 2000 s'exécute à Lyon 5° (4,48 MF/0,68 M€) pour les quartiers de Saint Just, Point du Jour, Saint Irénée ; également à Oullins, rue de la Sarra (2,08 MF/0,32 M€) et à Villeurbanne pour les acquisitions foncières rue Léon Chomel (1,65 MF/0,25 M€). D'autres sites SDUC font l'objet d'une individualisation budgétaire : par exemple, celui de Tassin la demi Lune pour lequel une somme de 7,95 MF (2,21 M€) est également engagée pour l'achat de parcelles foncières et la commande d'études.

Le réaménagement paysager de la montée de la Grande Côte à Lyon 1er a démarré en 1998. Le programme des travaux effectués sur l'exercice totalise 27,9 MF (4,25 M€) ; 4,6 MF correspondent au coût des équipements de la première tranche que la Communauté urbaine réalise pour le compte de la ville de Lyon (0,70 M€).

Les espaces publics : 44,3 MF (6,75 M€)

Au budget primitif, la capacité d'investissement de la Communauté urbaine pour les espaces publics avait été doublée par rapport à 1999. Une inscription de 41,8 MF avait été votée (6,37 M€) contre 22,9 MF l'année précédente ; de nombreux aménagements devaient entrer en phase opérationnelle dans l'année et nécessitaient donc des moyens financiers plus conséquents. Le résultat des mandatements le confirme : 44,3 MF sont dépensés à la clôture (6,75 M€). Néanmoins, le taux de consommation enregistre un certain retrait par rapport aux résultats 1999 : 78,6 % contre 91,16 %. Un report de prévision de 10,4 MF sera d'ailleurs effectué sur 2001 (1,59 M€), ce qui représente en fait un tiers de l'inscription retenue au budget primitif. L'augmentation sensible des crédits ouverts évoquée précédemment (+ 13,8 MF), qui conduit à une prévision de 56,4 MF à la fin de 2000 (8,6 M€), a certainement contribué à la baisse sensible du taux de réalisation de ce poste.

Pour ce compte administratif, on retiendra les chantiers suivants :

- les places de la Libération (9,4 MF - 1,43 M€) et Charles de Gaulle (3,57 MF/0,55 M€) à Ecully,
- la première phase de travaux pour la place Bellecour à Lyon 2^e (8,3 MF/1,27 M€),
- le traitement des places Sublet et Barbusse à Vénissieux (8,81 MF/1,34 M€),
- les travaux square de la Résistance et rue d'Orsel à Oullins (3,53 MF/0,54 M€).

1,08 MF sont consacrés au volet fluvial (0,17 M€). Ils retracent principalement des interventions sur le quai Saint Vincent à Lyon 1er et la halte de Curis au Mont d'Or.

L'investissement foncier : 39,3 MF (5,99 M€)

Sont reprises dans ce domaine, les dépenses relatives aux achats de biens pour le compte de tiers, réalisées grâce aux versements d'avances de fonds des bénéficiaires : ce poste représente 25,2 MF (3,84 M€) ; il s'agit d'une dépense couverte par l'encaissement d'une recette équivalente.

14,1 MF (2,15 M€) permettent la constitution de réserves foncières nécessaires au lancement des futurs projets communautaires.

De nombreuses interventions foncières sont conditionnées par la réalisation d'opérations individualisées : elles font l'objet de paiements, dans le cadre des domaines opérationnels concernés. Ainsi les achats de terrains et de constructions (hors les opérations d'échanges) correspondent en mouvements réels à un investissement total de 123 MF (18,75 M€).

Sous la rubrique des mouvements financiers, on retrouve les écritures enregistrant la valeur des ténements reçus à titre gratuit (18 MF/2,74 M€) ou dans le cadre d'échanges (21,2 MF/3,23 M€).

L'écologie urbaine : 63,4 MF (9,67 M€)

Avec 93,55 %, le taux de mandatement obtenu est l'un des plus élevés de la section.

La prévision globale a évolué de 8,3 MF dans le courant de l'exercice (1,27 M€). En effet, il était nécessaire de prendre en compte les nouveaux marchés publics pour la collecte sélective, la liste des besoins exprimés lors d'enquêtes publiques, le remplacement de silos qui n'avait pu être effectué en 1999.

Il était également indispensable de financer des grosses réparations nécessaires sur les chaudières de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-Gerland. Pour ces deux opérations, le taux de réalisation atteint même 98,5 %, soit 21,5 MF (3,29 M€) pour la collecte sélective et 15,8 MF (2,41 M€) pour la maintenance de l'usine sud.

Par contre, le programme d'aménagement des centres de recyclage et de stockages des déchets urbains n'a pas été exécuté comme prévu en début d'exercice (5,3 MF/0,81 M€) du fait du retard opérationnel constaté pour plusieurs déchetteries dont principalement celle du 9^e arrondissement de Lyon.

Pour le domaine de l'écologie, et comme arrêté au budget primitif, 20,4 MF sont dépensés pour les travaux effectués dans les galeries drainantes, pour les ruisseaux et les bassins qui reçoivent les eaux pluviales (3,11 M€).

L'incendie et secours : 2,48 MF (0,38 M€)

La rénovation et l'installation de bornes d'incendie sont encore à la charge de la Communauté urbaine. Elles figurent sous cette rubrique. Mais, à compter de 2001, ce poste est rattaché au domaine de l'écologie.

La maintenance et le renouvellement : 121,4 MF (18,51 M€)

Les dépenses de l'année pour les moyens généraux sont en diminution par rapport aux résultats de 1999 et 1998 (respectivement 190,5 MF et 187,8 MF). Elles ne représentent plus que 6,5 % des mandatements opérationnels (1,856 MF/282,95 M€). Plusieurs éléments expliquent ce recul.

Pour les bâtiments, l'impact en 2000 des opérations relevant du plan d'aménagement - déménagement de l'hôtel de Communauté, le PAD, est resté limité même s'il a été nécessaire de procéder, en cours d'année, au réabondement des lignes de dépenses sur l'opération de l'hôtel de Communauté et l'acquisition de matériels et de mobiliers pour ce sujet (+ 3,5 MF).

8,2 MF sont affectés au programme des grosses réparations sur l'hôtel de Communauté (1,25 M€) ; les dépenses les plus importantes sont engagées pour continuer la rénovation des installations électriques (2,5 MF / 0,38 M€) et également des locaux du service médical (1,65 MF/0,25 M€).

Le compte administratif 1999 enregistrait le solde du paiement des acquisitions de locaux, places de parcs de stationnement, frais de notaire et travaux d'aménagements (22 MF) qui ont permis le transfert des services de la voirie, de la mission ENS et l'installation des salles de formation dans les immeubles le Clip et M+M à Lyon. Ce poste de dépenses n'a pas eu d'équivalent en 2000.

En outre, l'achat et l'aménagement de bâtiments pour les services urbains a été limitée à 11,8 MF (1,8 M€) c'est-à-dire bien en deçà de la prévision initiale du budget primitif ouverte pour 22,04 MF (3,36 M€) (21,8 MF consommés en 1999). D'une part, la construction du dépôt de sel chemin de l'Artillerie à Lyon 7 a été décalée sur l'exercice 2001, cette opération représente 3,2 MF (0,49 M€). D'autre part, la mise en œuvre du programme des acquisitions de locaux pour les agents d'entretien de la direction de la propreté a été partiellement retardée.

Des démolitions d'immeubles du domaine privé ont été réglées pour 3,6 MF en section de fonctionnement puisqu'elles ne s'inscrivaient pas dans le cadre de projets d'investissement identifiés (0,55 M€). Après ce transfert de charge, elles ne représentent donc plus que 13,9 MF (2,12 M€) en investissement contre 20,9 MF en 1999.

Pour la rubrique informatique, les règlements sont également moins élevés qu'au compte administratif précédent : 26,4 MF (4,03 M€) sont mandatés contre 49,5 MF en 1999. Il convient de souligner que les frais de la maintenance, assurée auparavant par la Société Icare, ne figurent plus comme poste de dépenses. Le renouvellement de matériels est également contenu ; il devrait à nouveau progresser en 2001.

Des travaux de désamiantage du centre d'échanges de Lyon-Perrache à Lyon 2^e sont poursuivis et mobilise un crédit de 1,98 MF (0,30 M€). Par ailleurs, le chantier relatif au réaménagement de la gare routière interurbaine s'achève sur l'exercice (1,79 MF/0,27 M€).

La dépense réalisée pour les dépôts et les bâtiments des services urbains de la Communauté (11,81 MF/1,8 M€) concerne essentiellement les locaux de la direction de la propreté (7,5 MF/1,14 M€) comprenant la construction du centre de viabilité hivernale de l'Artillerie (3,19 MF/0,49 M€) et ceux de la direction de la voirie (3,19 MF/0,49 M€). 0,52 MF (0,08 M€) sont également affectés aux travaux pour le centre de formation des personnels communautaires à Saint Fons.

La Communauté urbaine poursuit également l'aménagement de clairières du cimetière communautaire de Rillieux la Pape ; 10,3 MF (1,57 M€) sont mandatés à la clôture budgétaire. La TVA récupérée sur ces travaux représente en 2000 1,68 MF et fait l'objet d'une écriture d'ordre équilibrée, en dépenses et en recettes, reprise sous la rubrique des mouvements financiers (0,26 M€).

Dans le cadre d'une procédure d'urgence, la Communauté urbaine a fait procéder au confortement d'un mur de soutènement chemin de Montauban à Lyon 5^e, après un glissement de terrain survenu à la fin de l'année 1999. 6,3 MF (0,96 M€) ont été payés pour cette opération qui constitue le chantier important des actions engagées pour la maintenance des ouvrages d'art (9,99 MF/1,52 M€).

Les acquisitions de matériels et de mobiliers sont financées à hauteur de 13,9 MF (2,12 M€) contre 20,3 MF en 1999. Les commandes pour le renouvellement du parc des véhicules légers et lourds sont contenues à 22 MF (3,35 M€).

Enfin, le compte administratif enregistre pour 7,06 MF (1,08 M€) le paiement des derniers travaux de la construction de l'hôtel de ville de Limonest confié en mandat à la Communauté urbaine. La commune a, par ailleurs, versé une somme de 10,02 MF (1,53 M€) et doit achever son paiement de l'opération en 2001.

b) La réalisation des mouvements financiers

La réalisation s'élève à 1 904 MF (290,26 M€) et correspond à 50,7 % de la consommation globale sur la section. Des inscriptions sont annulées à la clôture budgétaire pour 68 MF (10,37 M€) dont 39,7 MF (6,05 M€) au titre de la sûreté budgétaire et 10,7 MF (1,63 M€) en charges à étaler. 1,7 MF reste à réaliser pour le versement d'avances de trésorerie et constitue le seul report sur l'année 2001 pour cette rubrique (0,26 M€).

Les écritures réelles s'élèvent à 1 460,5 MF (222,65 M€). Elles comprennent pour l'essentiel :

- la charge de la dette de 688,6 MF (104,96 M€) augmentée du remboursement de l'emprunt à court terme de 230 MF (35,06 M€) contracté fin décembre 1999. Dans le courant de l'exercice, plusieurs prêts à moyen terme, qui concernaient le rachat du TNP ont pu être remboursés par anticipation pour un montant de 214,660 MF (32,73 M€) financés par la participation reçue du Département aux travaux du TNP et 96,7 MF (14,74 M€) ont été renegociés à des conditions plus favorables,
- le versement des avances de trésorerie aux mandataires de la Communauté pour la somme de 449,1 MF (68,47 M€) ; dans le même temps, l'utilisation de ces fonds, après justificatifs, a fait l'objet d'une régularisation en recettes de 414,1 MF (63,13 M€),
- la réémission, sur un compte de créance, d'une participation de 49,9 MF (7,61 M€) au budget des opérations d'urbanisme en régie directe, versée initialement en section de fonctionnement en 1996,
- le reversement aux partenaires de la Communauté d'une part du FCTVA (11,73 MF/1,79 M€) encaissé pour des dépenses de 1998 réalisées pour la construction de l'ENS (6,17 MF/0,94 M€) et au TNP (5,56 MF/0,85 M€),
- la restitution aux communes et aux particuliers d'une partie du produit de la taxe locale d'équipement à hauteur de 7,5 MF (1,14 M€),
- la prise de participations consécutive à l'augmentation du capital de la SEM de la Cité internationale de Lyon (0,42 MF/0,06 M€) et de la société Icare (0,90 MF/0,14 M€).

En outre, 21,2 MF représentent la valeur de biens immobiliers reçus par la Communauté urbaine dans le cadre d'actes d'échange (3,23 M€) ; cette somme est à rapprocher de l'écriture d'ordre de 18,01 MF qui enregistre la valeur des biens cédés à titre gratuit à la Communauté (2,75 M€).

443,8 MF (67,66 M€) totalisent les mouvements d'ordre de la section dont la contrepartie figure en recette d'investissement pour 37,1 MF (5,66 M€) et de fonctionnement pour 406,7 MF (62 M€). Pour mémoire, ils s'établissaient à 668,1 MF en 1999 hors les mouvements résultant du rachat du TNP et 430,6 MF en 1998.

Après une augmentation notable en 1999, le montant des charges à étaler est ramené à un niveau sensiblement identique à 1998 : 252 MF (38,42 M€) ; 453,6 MF en 1999 et 247,9 MF en 1998.

La procédure de contre-passation des intérêts courus non échus (ICNE), imposée par l'instruction M14, est mise en œuvre en 2000 ; 115,6 MF (17,62 M€) constituent l'annulation des écritures de 1999. Par ailleurs, la reprise des provisions constituées en 1997, pour anticiper notamment le risque d'évolution des taux d'intérêts devenu sans objet, a été effectuée pour un montant de 15 MF (2,29 M€).

Un mouvement de 17,2 MF permet l'intégration des frais d'études engagées sur les projets de développement économique, de déplacements urbains et d'urbanisme (2,62 M€).

Enfin, la vente de certains biens communautaires dans le courant de l'exercice (véhicules lourds ou légers ; immeubles) génère une moins value de 23,7 MF (3,61 M€). Cette écriture d'ordre est minorée par la plus value de 6,4 MF (0,98 M€) qui résulte d'autres cessions foncières et qui est enregistrée simultanément en recette d'investissement.

Compte administratif 2000 - budget principal - dépenses d'investissement (en F) - tableau n° 4 -

Libellé	Budget primitif 2000 dépenses	Prévu	Evolution de la prévision	Réalisé	Taux de réa- lisation	Reports	Annulations
Développement économique et emploi	329 008 600,00	316 046 820,20	96,06 %	240 823 965,84	76,20 %	57 608 206,75	17 614 647,67
offres de sites	274 850 000,00	273 069 473,28	99,35	206 129 523,09	55,49 %	53 869 757,21	13 070 192,94
opérations d'urbanisme à dominante économique	6 830 000,00	9 351 110,00	136,91	7 757 594,00	82,96 %	379 430,47	1 214 085,54
actions économiques	12 000 000,00	1 821 276,27	15,18	1 208 374,98	66,35 %	0,00	612 901,24
requalification ZI et reconquête de friches	35 328 600,00	31 804 960,65	90,03	25 728 473,77	80,89 %	3 359 019,07	2 717 467,87
Grands équipements d'agglomération	404 405 000,00	439 159 289,74	108,59 %	428 062 765,77	97,47 %	8 946 593,31	2 149 930,61
Déplacements urbains	843 015 000,00	862 098 285,57	102,26 %	728 403 605,86	84,49 %	85 711 098,01	47 983 581,71
tronçon nord du périphérique	65 645 000,00	59 145 000,00	90,10 %	49 328 295,76	83,40 %	7 742 240,70	2 074 463,54
voirie individualisée	258 900 000,00	254 025 702,23	98,12 %	204 342 682,31	80,44 %	19 007 349,05	30 675 670,87
actions de proximité	228 470 000,00	231 154 032,88	101,17 %	213 636 741,67	92,42 %	11 022 425,99	6 494 865,24
transports en commun	246 000 000,00	275 318 128,97	111,92 %	221 806 809,19	80,56 %	46 654 361,30	6 856 958,44
gestion de trafic	42 000 000,00	41 955 421,49	99,89 %	39 289 076,93	93,64 %	1 284 720,97	1 381 623,54
tronçon ouest du périphérique	2 000 000,00	500 000,00	25,00 %	0,00	0,00 %		500 000,00
Habitat et politique de la ville	91 165 000,00	116 488 885,63	127,78 %	84 359 345,76	72,42 %	25 226 117,41	6 903 422,44
développement social urbain habitat	91 165 000,00	116 488 885,63	127,78 %	84 359 345,76	72,42 %	25 226 117,41	6 903 422,44
Urbanisme	181 591 972,00	134 537 590,61	74,09 %	96 463 041,20	71,70 %	25 667 006,09	12 407 543,31
plan d'aménagement d'ensemble	20 471 344,00	12 784 797,43	62,45 %	5 855 838,16	45,80 %	3 810 651,17	3 118 308,10
ZAC travaux primaires	44 835 628,00	16 249 197,45	36,24 %	12 153 309,10	74,79 %	2 626 533,71	1 469 354,64
centralité et urbanisme commercial	102 775 000,00	96 747 377,51	94,14 %	74 056 181,23	76,55 %	16 037 401,21	6 653 795,07
avant-projet d'urbanisme	13 510 000,00	7 862 616,00	58,20 %	3 504 110,49	44,57 %	3 192 420,00	1 166 085,57
terrains d'urbanisme		893 602,22	NS	893 602,22	100,00 %		
Aménagement des espaces publics	41 827 000,00	56 352 824,03	134,73 %	44 287 054,72	78,59 %	10 415 805,74	1 649 963,51
Investissement foncier	40 000 000,00	47 838 436,06	119,60 %	39 281 082,40	82,11 %	6 258 881,40	2 298 472,21
réserves foncières	20 000 000,00	15 785 436,06	78,93 %	14 075 909,27	89,17 %	1 610 971,40	98 555,34
autres investissements fonciers	20 000 000,00	32 053 000,00	160,27 %	25 205 173,13	78,64 %	4 647 910,00	2 199 916,87

Ecologie urbaine	59 472 000,00	67 793 769,00	113,99 %	63 418 010,20	93,55 %	2 757 404,62	1 618 354,11
propreté	38 970 000,00	45 990 000,00	118,01 %	42 978 733,31	93,45 %	1 586 534,29	1 424 732,40
écologie	20 502 000,00	21 803 769,00	106,35 %	20 439 276,89	93,74 %	1 170 870,33	193 621,71
Incendie et secours	2 900 000,00	2 900 000,00	100,00 %	2 480 044,55	85,52 %	0,00	419 955,45
Maintenance et renouvellement	141 120 200,00	144 188 098,02	102,17 %	121 384 593,18	84,18 %	13 688 432,67	9 115 072,11
bâtiments	66 943 200,00	63 288 195,91	94,54 %	49 138 945,25	77,64 %	8 400 730,75	5 748 519,97
informatique	32 190 000,00	31 421 914,01	97,61 %	26 393 919,94	84,00 %	2 295 588,78	2 732 405,20
ouvrages d'art	9 000 000,00	13 117 619,34	145,75 %	9 978 401,34	76,07 %	2 752 573,49	386 644,57
meubles et matériels	10 867 000,00	14 305 368,76	131,64 %	13 869 480,69	96,95 %	239 539,65	196 348,42
véhicules	22 120 000,00	22 055 000,00	99,71 %	22 003 845,96	99,77 %		51 154,04
Limonest hôtel de ville (hors PPI)	3 220 000,00	7 229 689,32	224,52 %	7 055 295,29	97,59 %	174 170,04	223,91
sous-total investissement opérationnel	2 137 724 772,00	2 194 633 688,18	102,66 %	1 856 018 804,77	84,57 %	236 453 716,04	102 161 167,31
Mouvements financiers	1 498 372 408,00	1 974 191 839,77	131,76 %	1 904 366 082,30	96,46 %	1 722 753,73	68 103 003,74
TLE (hors PPI)	7 875 000,00	7 875 000,00	100,00 %	7 496 316,57	95,19 %		378 683,43
FCTVA	9 326 542,00	11 732 671,64	125,80 %	11 732 671,64	100,00 %		
dépôts et cautions	150 000,00	485 949,00	323,97 %	430 004,49	88,49 %		55 944,51
sûreté budgétaire	2 990 693,00	39 785 204,66	1330,30 %	0,00	0,00 %		39 785 204,66
préfinancement	230 000 000,00	230 000 000,00	100,00 %	230 000 000,00	100,00 %		
emprunt à long terme	374 309 423,00	688 693 147,84	183,99 %	688 628 395,60	99,99 %		64 752,24
écritures foncières (opé. 0305/0027/0317/0096)		28 462 984,00	NS	21 230 844,00	74,59 %		7 232 140,00
avance à mandataires	454 680 925,00	456 414 185,00	100,38 %	449 090 676,65	98,40 %	1 722 753,73	5 600 754,62
avance au BAOURD		49 961 402,22	NS	49 961 402,22	100,00 %		
autres		1 456 005,78	NS	0,00	0,00 %		1 456 005,78
participation à SEM		1 320 000,00	NS	1 320 000,00	100,00 %		
eaux pluviales		631 400,00	NS	631 400,00	100,00 %		
sous-total mouvements réels	1 079 332 583,00	1 516 817 950,14	140,53 %	1 460 521 711,17	96,29 %	1 722 753,73	54 573 485,21
ICNE	115 581 729,00	115 581 729,00	100,00 %	115 581 729,00	100,00 %		
charges à étaler	262 735 241,00	262 735 241,00	100,00 %	252 054 097,98	95,93 %		10 681 143,02
dotations aux amortissements	23 209 655,00	341 189,00	1,47 %	341 189,00	100,00 %		
provisions pour risques et charges		15 000 000,00	NS	15 000 000,00	100,00 %		
écritures foncières pour ordre (échanges, cessions)	15 000 000,00	1 965 478,00	13,10 %	0,00	0,00 %		1 965 478,00
acquisitions foncières gratuites		18 034 522,00	NS	18 016 217,00	99,90 %		18 305,00
diverses régularisations comptables		180 428,40	NS	180 428,40	100,00 %		

différence sur réalisation suite cessions d'actifs		23 748 342,38	NS	23 747 942,38	100,00 %		400,00
intégration des frais d'études		17 437 639,85	NS	17 246 283,85	98,90 %		191 356,00
récupération de la TVA sur les cimetières	2 513 200,00	2 349 320,00	93,48 %	1 676 483,52	71,36 %		672 836,48
sous-total mouvements pour ordre	419 039 825,00	457 373 889,63	109,15 %	443 844 371,13	97,04 %	0,00	13 529 518,50
total investissement dépenses	3 636 097 180,00	4 168 825 527,95	114,65 %	3 760 384 887,07	90,20 %	238 176 469,77	170 264 171,10

b) Les recettes d'investissement

La prévision des crédits ouverts au budget primitif pour 3636 MF (554,31 M€) atteint 4764 MF (726,27 M€) à la clôture du budget.

Le report des inscriptions 1999 s'élève à 56,6 MF (8,63 M€). Une part importante de ces reconductions constitue le solde des avances, restant à régulariser, au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (2,3 MF/0,35 M€) ou aux mandataires de la Communauté (44,36 MF/6,76 M€). 9,75 MF (1,49 M€) sont des recettes attendues des communes au titre des ouvrages que la Communauté urbaine réalise pour leur compte, dans le cadre des requalifications d'espaces publics (4,33 MF/0,66 M€) ou pour la construction de l'hôtel de ville de Limonest (5,42 MF/0,83 M€).

Hors les reports, la prévision progresse encore de 1 071 MF (163,27 M€) dans le courant de l'exercice :

- 261 MF (39,79 M€) pour le périmètre opérationnel et essentiellement pour les inscriptions qui relèvent de la politique des déplacements urbains (+ 239 MF),

- 810 MF (123,48 M€) pour les mouvements financiers : l'excédent de fonctionnement capitalisé est enregistré pour 594,4 MF (90,62 M€) ; les inscriptions d'ordre liées à l'activité foncière de la Communauté urbaine (échanges, intégrations de biens à titre gratuit) et à la cession d'actifs sont abondées de 68,4 MF (10,43 MF) ; le montant du prélèvement est également augmenté de 145 MF (22,14 M€) pour atteindre 407 MF (62,05 M€) à la fin de l'année 2000.

Les titres émis s'élèvent à 3 858 MF (588,15 M€), soit un taux global de réalisation de 80,99 %. Les concours financiers reçus pour les actions des domaines politiques représentent 20,5 % de ce résultat, c'est-à-dire 791 MF (120,59 M€) ; ils financent 42,6 % des dépenses opérationnelles de l'exercice (1,856 MF / 282,95 M€).

2,540 MF (387,22 M€) correspondent à des mouvements réels. Ils se décomposent en :

- dotations (FCTVA et TLE) : 220,5 MF (33,62 M€),

- subventions d'investissement : 376,6 MF (57,41 M€),

- emprunts (compte 16) : 1058 MF (161,29 M€) dont 96,7 MF (14,7 M€) pour la renégociation des emprunts cités en dépenses financières et 1,35 MF (0,21 M€) d'avances de l'Agence de l'eau pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales,

- inscription pour la régularisation d'avances à mandataires : 414,01 MF (63,12 M€),

- créances sur divers tiers et sur transfert de droit à déduction de la TVA pour les travaux dans les cimetières communautaires: 9,75 MF (1,49 M€),

- participation pour des travaux effectués pour des tiers : 452,13 MF (68,93 M€),

- annulations de mandats sur exercices antérieurs : 9,02 MF (1,38 M€) dont 4,65 MF (0,71 M€) correspondent à des procédures de déconsignations pour des opérations foncières.

Hors les fonds affectés, relatifs au produit des amendes de police (49,74 MF/7,58 M€) ou les recettes liées aux permis de construire, pour la non-réalisation des aires des stationnements (7,66 MF/1,67 M€), les participations reçues pour les équipements communautaires, biens meubles et immeubles, sont versées par :

- l'Etat (5,3 MF/0,81 M€),
- la région Rhône-Alpes (2,96 MF/0,45 M€),
- le département du Rhône (268,18 MF/40,88 M€),
- les communes (4,15 MF/0,63 M€),
- le SYTRAL (29,8 MF/4,54 M€) et l'Agence de l'eau (0,45 MF/0,07 M€),
- divers tiers (8,44 MF/1,29 M€).

Une prévision totale de 217 MF (33,08 M€) est reportée sur l'exercice 2001. 688,5 MF (104,96 M€) sont cependant annulés : ils comprennent le virement de la section de fonctionnement (407 MF/62,05 M€) qui reste prévisionnel et n'est jamais ordonnancé dans l'exercice et la non reconduction de 342 MF (52,14 M€) d'emprunts.

a) Les recettes opérationnelles

Le développement économique et l'emploi : 28,87 MF (4,4 M€)

Le taux de réalisation est le plus faible du périmètre opérationnel (41,84 %). Il génère un report d'inscriptions sur 2001 de plus de la moitié de la prévision totale ouverte, soit 34,7 MF (5,29 M€). En effet, les recettes attendues pour certains projets n'ont fait l'objet d'aucune émission de titres en 000 : il s'agit du parc de Gerland et du boulevard Scientifique à Lyon 7°, du centre de quartier à Lyon 8°, du quartier de Vaise à Lyon 9° et de l'aménagement du secteur central Porte des Alpes à Saint Priest.

Néanmoins, la Communauté urbaine a reçu des fonds significatifs du SYTRAL, pour la construction des bassins de rétention et d'infiltration Minerve, induits notamment par l'implantation du dépôt tramway à Saint Priest (15,48 MF/2,36 M€) et pour les aménagements de voiries autour du pôle multimodal de Vaise à Lyon 9° (8,76 MF/1,34 M€).

Une déconsignation au profit de la Communauté urbaine est également enregistrée pour la somme de 4,4 MF (0,67 M€). Elle concernait la constitution d'emprises foncières nécessaire au développement du projet Lyon Confluence.

Par ailleurs, les constructeurs ont versé 0,23 MF (0,04 M€) au titre du PAE mi plaine à Saint Priest.

Les grands équipements d'agglomération : 367,9 MF (56,09 M€)

Sont essentiellement comptabilisées, dans ce domaine, les participations reçues des collectivités partenaires de la Communauté urbaine pour la construction de l'ENS à Lyon 7°: l'Etat (158 MF/24,09 M€), le Conseil régional (82,44 MF/12,57 M€), le département du Rhône (82,44 MF/12,57 M€), et la ville de Lyon (41,22 MF/6,28 M€). Les produits financiers résultant des versements des avances à la société mandataire G3A ont été constatés pour la somme de 1,96 MF (0,3 M€). Une participation de l'entreprise EDF-GDF de 0,67 MF (0,10 M€) est également perçue pour l'opération Au total, la recette concernant l'ENS s'élève à la somme de 366,7 MF (55,9 M€).

Les études techniques lancées par la Communauté, pour la réhabilitation de l'école d'infirmières et d'assistantes sociales à Lyon 8° ainsi que les premiers travaux de mise en sécurité du bâtiment donnent lieu à une aide de la ville de Lyon (0,8 MF/0,12 M€) et de l'école (0,4 MF/0,06 M€).

Les déplacements urbains : 278,7 MF (42,49 M€)

Les concours du conseil général du Rhône pour les opérations de déplacements urbains ont été particulièrement significatifs. Ce dernier a contribué pour 247,77 MF (37,77 M€) aux dépenses de l'ouvrage TNP et notamment à l'achèvement du deuxième tube (198,4 MF/30,25 M€). Il a également apporté des fonds pour poursuivre le réaménagement du tunnel sous Fourvière à Lyon 5° (16,6 MF/2,53 M€) et soutenu le programme des aménagements connexes au tracé du tramway spécifiquement pour ceux engagés avenue Franklin Roosevelt à Bron (2,8 MF/0,43 M€).

Pour ce même dossier, la ville de Bron prend à sa charge la réalisation des équipements communaux des espaces publics concernés, à hauteur de 4,9 MF (0,75 M€) sur l'exercice 2000.

Partenaire de la Communauté urbaine pour la construction du site propre de Vaulx en Velin (axe T1), le SYTRAL prend en charge les travaux correspondants sur la base de 4,87 MF (0,74 M€).

Cette année, la région Rhône-Alpes est sollicitée : un premier versement de 0,30 MF est effectué pour subventionner l'aire de stationnement aménagé devant le lycée de Saint Genis Laval (0,05 M€) ; le parc de la halte SNCF du méridien à Charbonnières les Bains fait aussi l'objet d'une émission de titre de 0,08 MF (0,01 M€).

Les participations des tiers à l'installation d'entrées charretières représentent au total 0,82 MF (0,13 M€). La ville de Lyon finance l'installation d'une caméra de surveillance du trafic, place le Viste, dans le 2^e arrondissement, dans le cadre de la convention d'échange d'images signée en 1997 (0,25 MF/0,04 M€).

Sur l'ensemble des restes à réaliser de recette, 53 MF (8,08 M€) sont reportés en 2001 dont 32,2 MF (4,91 M€) au titre des opérations relatives au tramway et 9,75 MF (1,49 M€) pour les petits aménagements de voirie lancés pour le compte du SYTRAL.

Habitat et politique de la ville : 42,17 MF (6,43 M€)

Il convient de rappeler, pour cette rubrique, qu'une part significative des titres émis, en 2000, concerne la réalisation d'équipements non communautaires (34,02 MF/5,19 M€). A titre d'exemple, 19,9 MF (3,03 M€) sont enregistrés pour le traitement du quartier Thibaude à Vaulx en Velin : la ville de Lyon finance, pour 4,6 MF (0,7 M€), les aménagements de la place du 8 mai 1945 dans le 8^e arrondissement ; 3,3 MF (0,50 M€) sont apportés par la commune (2,69 MF/0,41 M€), l'OPAC de la Communauté urbaine (0,41 MF/0,06 M€), et l'Etat (0,19 MF / 0,03 M€) pour la troisième tranche de l'opération de la cité Tony Garnier à Lyon 8^e.

Les autres recettes correspondent à des subventions d'investissement (8,15 MF/1,24 M€). 3,85 MF (0,59 M€) sont pris en charge par l'Etat pour les sites DSU : à Vaulx en Velin, 2,43 MF (0,37 M€), à Vénissieux pour le quartier central de la Darnaise : 0,9 MF (0,14 M€) et la place du Marché : 0,36 MF (0,06 M€), enfin à Bron, pour les espaces extérieurs du secteur Terrailon : 0,17 MF (0,03 M€). On peut également noter le concours financier de 2,4 MF (0,37 M€) que la ville de Rillieux la Pape verse pour les travaux du quartier de la Velette.

L'urbanisme : 11,2 MF (1,71 M€)

On retrouve, pour ce domaine d'intervention, les sommes correspondant à la participation des constructeurs et des aménageurs pour les PAE sauf le PAE mi-plaine sous la rubrique du développement économique et les ZAC (4,52 MF/0,69 M€).

Au titre des actions de centralité, la Communauté urbaine a également reçu de l'Etat une subvention de 0,85 MF 1^{er} (0,13 M€) pour l'opération de requalification de la grande côte à Lyon. La ville de Lyon a aussi effectué un premier versement de 1,43 MF (0,22 M€) pour le financement des travaux confiés en mandat ; le solde de l'inscription est reporté pour 3,99 MF (0,61 M€) sur 2001. Par ailleurs, la commune de Limonest a pris en charge une partie des dépenses sur les espaces publics, effectuées dans le cadre de la revitalisation de son centre (0,64 MF/0,1 M€). Une déconsignation de 0,20 MF (0,03 M€), au profit de la Communauté urbaine, liée au schéma directeur d'urbanisme commercial de Tassin la Demi Lune, constitue la dernière recette enregistrée dans cette rubrique pour 0,20 MF (0,03 M€).

Enfin, le compte administratif constate pour 3,6 MF (0,55 M€) le remboursement de l'avance faite dans l'année, à la SEM Cité internationale de Lyon.

L'aménagement des espaces publics : 11,77 MF (1,8 M€)

Une part des réalisations correspond en fait à des écritures d'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs (4,06 MF/0,62 M€).

Le solde, soit 7,41 MF (1,13 M€), concernent le versement des communes pour les équipements qui sont réalisés pour leur compte, sur les places publiques (7,11 MF/1,08 M€) ou pour l'éclairage de la pointe du Confluent à Lyon 2^e dans le cadre des interventions fluviales (0,6 MF/0,09 M€).

L'investissement foncier : 29,5 MF (4,5 M€)

L'essentiel des recettes encaissées sont des avances de trésorerie des tiers qui mandatent la Communauté urbaine pour effectuer, à leur profit, des acquisitions foncières (25,4 MF/3,87 M€).

4,04 MF sont également des annuités 2000 encaissées pour des biens vendus en paiements échelonnés (0,62 M€).

L'écologie urbaine : 7,42 MF (1,13 M€)

Sous la rubrique de la propreté, les investissements engagés pour les centres de recyclage et de stockage des déchets urbains donnent lieu à des aides des collectivités locales. La mise en conformité de la déchetterie de Genas est subventionnée par le Conseil général (0,058 MF/0,01 M€) et le département du Rhône (0,023 MF/0,004 M€). L'Etat (0,425 MF/0,07 M€) et la région Rhône-Alpes (0,255 MF/0,04 M€) apportent leur concours au programme de valorisation des biogaz du centre d'enfouissement de Rillieux la Pape.

L'extension de la collecte sélective sur l'agglomération, l'achat de conteneurs et de silos multimatériaux pour les apports volontaires sont également financés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME) (0,124 MF/0,02 M€), le Conseil régional (1,81 MF/0,28 M€) et la société Eco-emballages (1,21 MF/0,19 M€).

Par ailleurs, la fourniture d'énergie vapeur à la société Merial, à partir des installations de l'usine d'incinération Lyon-Sud, a nécessité des travaux de raccordement du réseau. Le bénéficiaire a participé à hauteur de 0,216 MF (0,033 M€) au financement de ces dépenses.

La ville de Lyon aide à l'entretien des galeries souterraines pour 1,5 MF (0,23 M€). En outre, l'Agence de l'eau apporte son concours pour les travaux réalisés sur les bassins de rétention à Meyzieu et à Couzon au Mont d'Or (0,45 MF/0,07 M€) et versent des avances remboursables, à hauteur de 1,35 MF (0,21 M€), pour diverses interventions sur le réseau d'eaux pluviales.

Maintenance et renouvellement : 3,39 MF (0,52 M€)

Le solde des participations du département du Rhône (1 MF/0,15 M€) et du SYTRAL (0,689 MF/0,11 M€) est affecté en 2000 pour la réhabilitation de la gare interurbaine de Lyon 2°.

En mouvements réels, la TVA récupérée sur le montant des travaux d'investissement que la Communauté urbaine a engagé dans les cimetières de Bron et de Rillieux la Pape s'élève à 1,676 MF (0,26 M€).

L'acquisition de véhicules électriques par la collectivité a été subventionnée par l'ADEME pour la somme de 0,024 MF (0,004 M€).

Enfin, la commune de Limonest a régularisé, pour 10,02 MF (1,53 M€), les dépenses de construction de l'hôtel de ville. L'opération sera totalement achevée en 2001.

b) La réalisation des mouvements financiers

Les mouvements réels sont exécutés pour la somme de 1 460,5 MF (222,65 M€).

Les emprunts contractés pour 1 056,6 MF (161,09 M€) ont assuré la mise en œuvre du programme des dépenses d'investissement : 230 MF (35,06 M€) correspondent à un emprunt à court terme réalisé en fin d'année. 96,7 MF (14,7 M€) représentent une opération de renégociation de la dette. Les emprunts nouveaux de l'exercice 2000 s'élèvent à 729,7 MF (111,242 M€).

Les écritures de régularisation des avances de trésorerie à mandataires atteignent 414,09 MF (63,13 M€). Elles ont une contrepartie en dépenses opérationnelles.

Les autres ressources propres de la Communauté sont constituées par le versement du FCTVA pour les dépenses éligibles de l'année 1998 : 159,51 MF (24,32 M€), le produit de la TLE et des amendes de police qui représentent respectivement 60,95 MF (9,29 M€) et 49,74 MF (7,58 M€), les participations exceptionnellement élevées pour la non-réalisation de places de stationnement liée aux permis de construire 2000 pour 7,66 MF (1,17 M€), et les cautions et créances diverses pour 0,59 MF (0,09 M€).

Les mouvements pour ordre sont identifiés pour 1 318,07 MF (200,94 M€).

Les charges à étaler sont maintenues à 371,4 MF (56,62 M€) contre 387,7 MF, en 1999, hors les écritures pour le TNP. La dotation aux amortissements augmente sensiblement en 2000. Elle représente 106,55 MF (16,24 M€) contre 86,52 MF en 1999. Elle enregistre essentiellement l'impact des programmes de renouvellement des équipements informatiques, des silos à verre et des bacs multimatériaux pour la collecte sélective qui sont amortis sur une année.

Les ICNE à échéance 2001 constituent une recette de 115,91 MF (17,67 M€). Une provision réglementaire obligatoire pour garantie d'emprunts de 7,58 MF (1,16 M€) est réalisée également au compte administratif.

La valeur historique des biens cédés par la Communauté au cours de transactions foncières de ventes ou d'échanges fonciers ressort globalement à 57,7 MF (8,79 M€). Par ailleurs, la collectivité a intégré, dans son patrimoine et à titre gratuit, des biens immeubles qui représentent une valeur vénale de 18,01 MF (2,75 M€). La sortie de l'actif des véhicules vendus, volés ou détériorés, est constatée pour un montant de 4,4 MF (0,67 M€). La plus-value résultant de certains mouvements est de 6,45 MF (0,98 M€).

Plusieurs opérations, pour le compte de tiers, que la Communauté urbaine a réalisées avant 1997 et relatives à des aménagements d'espaces publics ou de DSU, ont fait l'objet d'une clôture comptable sur l'exercice. Il s'agissait, en l'espèce, de constater le montant total des dépenses effectuées pour les ouvrages non communautaires, resté à la charge de la Communauté urbaine. La somme correspondante de 6,35 MF (0,97 M€) est également enregistrée en dépense de fonctionnement, sur un compte de subvention d'équipement en nature.

En outre, le solde de la reprise des titres de participations de la SEMIFAL, en partie effectuée en 1999 pour un montant de 15,3 MF, fait l'objet d'un mouvement de régularisation de 10,2 MF (1,56 M€).

On retrouve en recettes, pour ordre, la contrepartie des intégrations de frais d'études (17,2 MF / 2,62 M€) et, enfin, l'excédent de fonctionnement capitalisé non ordonnancé de 594,4 MF (90,62 M€).

Compte administratif 2000 - budget principal - recettes d'investissement (en F) - Tableau n° 5 -

Libellé	Budget primitif 2000 Recettes	Prévu	% prévu BP	Réalisé		Reports	Annulations
Développement économique et emploi	66 500 000,00	69 002 500,00	103,76 %	28 868 413,24	41,84 %	34 693 856,00	5 440 230,76
offres de sites	65 500 000,00	68 002 500,00	103,82 %	28 642 540,00	42,12 %	34 693 856,00	4 666 104,00
opérations d'urbanisme à dominante économique	1 000 000,00		0,00 %				
actions économiques	0,00	1 000 000,00	NS	225 873,24	22,59 %		774 126,76
Grands équipements d'agglomération	290 000 000,00	292 497 478,16	100,86 %	367 929 561,09	125,79 %	0,00	- 75 432 082,93
Déplacements urbains	91 344 700,00	330 503 643,69	361,82 %	278 728 704,78	84,33 %	53 069 238,49	- 1 294 299,58
tronçon nord du périphérique	28 723 000,00	256 370 000,00	892,56 %	247 770 000,00	96,65 %	8 600 000,00	0,00
voirie individualisée	15 621 700,00	14 977 599,37	95,88 %	16 939 646,37	113,10 %		- 1 962 047,00
actions de proximité	0,00	1 082 587,00	NS	901 789,76	83,30 %	387 997,24	- 207 200,00
transports en commun	47 000 000,00	57 825 257,32	123,03 %	12 869 068,65	22,26 %	44 081 241,25	874 947,42
gestion de trafic	0,00	248 200,00	NS	248 200,00	100,00 %		0,00
Habitat et politique de la ville	35 506 000,00	40 106 000,00	112,96 %	42 174 268,58	105,16 %	14 012 404,03	- 16 080 672,61
développement social urbain	35 506 000,00	40 106 000,00	112,96 %	42 174 268,58	105,16 %	14 012 404,03	- 16 080 672,61
Urbanisme	19 185 000,00	17 137 754,21	89,33 %	11 239 698,00	65,58 %	4 757 697,00	1 140 359,21
plan d'aménagement d'ensemble	1 025 000,00	1 126 582,93	109,91 %	951 686,60	84,48 %		174 896,33
ZAC travaux primaires	3 860 000,00	7 498 474,28	194,26 %	7 168 011,40	95,59 %		330 462,88
centralité et urbanisme commercial	14 300 000,00	8 512 697,00	59,53 %	3 120 000,00	36,65 %	4 757 697,00	635 000,00
Aménagement des espaces publics	11 827 000,00	15 250 751,60	128,95 %	11 768 913,54	77,17 %	3 211 837,00	270 001,06
Investissement foncier	23 940 000,00	36 008 115,00	150,41 %	29 519 634,83	81,98 %	6 579 585,17	- 91 105,00
réserves foncières	0,00	68 115,00	NS	59 220,00	86,94 %		8 895,00

autres investissements fonciers	23 940 000,00	35 940 000,00	150,13 %	29 460 414,83	81,97 %	6 579 585,17	- 100 000,00
Ecologie urbaine	7 667 000,00	8 334 400,00	108,70 %	7 420 052,00	89,03 %	3 344 178,00	- 2 429 830,00
propreté	6 167 000,00	6 143 000,00	99,61 %	4 116 822,00	67,02 %	3 344 178,00	- 1 318 000,00
écologie	1 500 000,00	2 191 400,00	146,09 %	3 303 230,00	150,74 %		- 1 111 830,00
Maintenance et renouvellement	2 513 200,00	4 062 920,00	161,66 %	3 390 083,52	83,44 %	672 836,48	0,00
bâtiments	2 513 200,00	4 038 920,00	160,71 %	3 366 083,52	83,34 %	672 836,48	0,00
véhicules	0,00	24 000,00	NS	24 000,00	100,00 %		0,00
Limonest hôtel de ville	3 220 000,00	9 309 998,00	289,13 %	10 020 834,51	107,64 %		- 710 836,51
sous-total investissement opérationnel	551 702 900,00	822 213 560,66	149,03 %	791 060 164,09	96,21 %	120 341 632,17	- 89 188 235,60
Mouvements financiers	3 084 394 280,00	3 941 523 696,48	127,79 %	3 067 206 828,09	77,82 %	96 658 755,07	777 658 113,32
TLE (hors PPI)	41 000 000,00	41 001 024,52	100,00 %	60 947 339,11	148,65 %		- 19 946 314,59
produit des amendes de police	48 000 000,00	49 740 153,00	103,63 %	49 740 153,00	100,00 %		0,00
ECTVA	152 959 000,00	159 511 891,00	104,28 %	159 511 891,00	100,00 %		0,00
participation pour non-réalisation		7 328 566,00	NS	7 659 939,00	104,52 %		- 331 373,00
aires stationnement							
dépôts et cautions	150 000,00	310 000,00	206,67 %	291 627,00	94,07 %		18 373,00
créances sur tiers	19 735,00	296 780,40	1503,83 %	296 780,96	100,00 %		- 0,56
réfinancement	230 000 000,00	230 000 000,00	100,00 %	230 000 000,00	100,00 %		0,00
emprunt à long terme	1 225 000 000,00	1 195 516 391,90	97,59 %	826 598 391,40	69,14 %	27 000 000,00	341 918 000,50
avance à mandataires	454 080 925,00	510 662 154,33	112,46 %	414 088 242,31	81,09 %	59 758 842,41	36 815 069,61
avance au BAOURD		9 227 076,18	NS	0,00	0,00 %	9 227 076,18	0,00
sous-total mouvements réels	2 151 209 660,00	2 203 594 037,33	102,44 %	1 749 134 363,78	79,38 %	95 985 918,59	358 473 754,96
CNE	115 908 010,00	115 908 010,00	100,00 %	115 908 010,00	100,00 %		0,00
charges à étaler	422 577 727,00	371 698 418,53	87,96 %	371 406 722,84	99,92 %		291 695,69
dotations aux amortissements	92 607 420,00	106 550 083,34	115,06 %	106 550 083,34	100,00 %		0,00
provisions pour garanties d'emprunts	7 578 263,00	7 578 263,00	100,00 %	7 578 263,00	100,00 %		0,00
écritures foncières	15 000 000,00	66 410 078,06	442,73 %	57 731 104,62	86,93 %		8 678 973,44
pour ordre (échanges, cessions)							
acquisitions foncières gratuites	15 000 000,00	20 000 000,00	133,33 %	18 016 217,00	90,08 %		1 983 783,00
autres cessions d'actifs (véhicules)		4 399 153,00	NS	4 399 153,00	100,00 %		0,00
diverses régularisations comptables		6 531 271,46	NS	6 531 271,46	100,00 %		0,00
différence sur réalisation		7 562 220,30	NS	6 449 322,02	85,28 %		1 112 898,28
suite cessions d'actifs							
intégration des frais d'études		17 437 639,85	NS	17 246 283,85	98,90 %		191 356,00
reprise de titres		10 200 000,00	NS	10 200 000,00	100,00 %		0,00
de participation SEMIFAL							
virement de la section	262 000 000,00	406 925 651,95	155,32 %	0,00	0,00 %		406 925 651,95
de fonctionnement							
excédent de fonctionnement capitalisé		594 379 549,66	NS	594 379 549,66	100,00 %		0,00
recupération de la TVA	2 513 200,00	2 349 320,00	93,48 %	1 676 483,52	71,36 %	672 836,48	0,00
sur les cimetières							
sous-total mouvements pour ordre	933 184 620,00	1 737 929 659,15	186,24 %	1 318 072 464,31	75,84 %	672 836,48	419 184 358,36
total investissement recettes	3 636 097 180,00	4 763 737 257,14	131,01 %	3 858 266 992,18	80,99 %	217 000 387,24	688 469 877,72

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du compte administratif 2000 du budget principal.

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2000, les données du bilan d'entrée et de sortie, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Arrête le résultat de clôture à 51 370 650,82 F (7 831 405,23 €).

4° - Considère que les restes à réaliser s'élèvent à 266 486 211,87 F (40 625 561,11 €) en dépenses et à 217 478 177,24 F (33 154 334,39 €) en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,